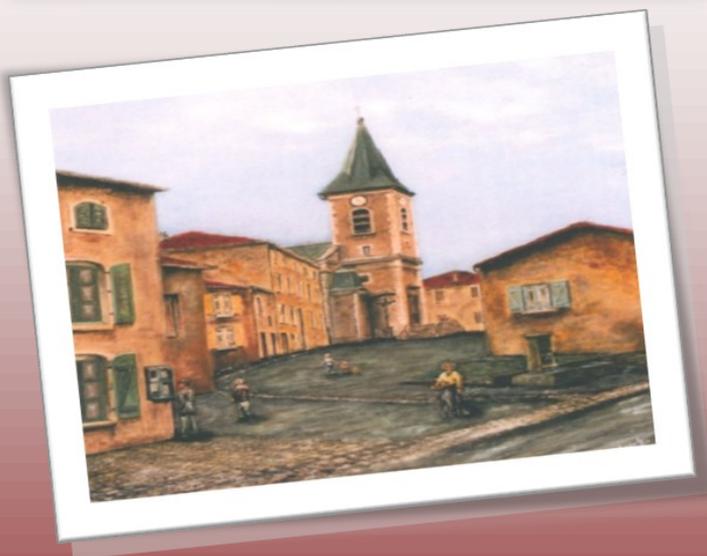


Bulletin Municipal

Marbache, en peinture !



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques

18 rue Pierre ADT
54700 ATTON

technigazon

Téléphone : 03 83 82 58 74
Fax : 03 83 82 58 96
Email : contact@technigazon.fr

PIAT ELEC Sarl

Electricité Générale – Serrurerie

Francis PIAT

Tél. port : 06 10 51 61 06

2, Chemin du Noyer la Plume - 54820 MARBACHE

Tél. : 03 83 24 00 34 - Fax : 03 83 23 66 62

TOUTES CRÉATIONS FLORALES
LIVRAISON à DOMICILE



2, rue Victor Hugo - 54700 Pont à Mousson
Tél. 03 83 82 85 42

Vente à distance, règlement par

Entreprise **BASTIEN Philippe** Lorraine Bois Bûche

Exploitation forestière Bois de chauffage



52 rue Principale • 57590 MANHOUE
tél. : 03 87 05 47 90 ou 03 87 05 47 55 • mob. : 06 86 26 65 67
e-mail : contact@bastien-bois.fr

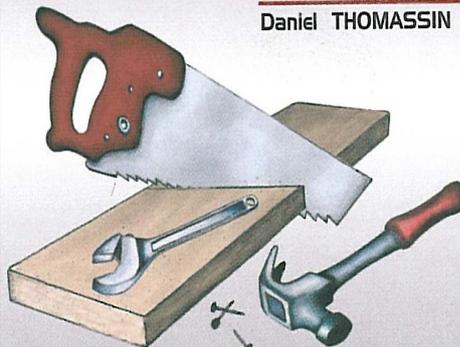
www.bastien-bois.fr

M RTP THOMASSIN

Maçonnerie, Renovation

Terrassement, Plâtrerie

Daniel THOMASSIN



0676647510
0383237242
mrtpthomassin@hotmail.fr

96 rue Jean Jaures
54820
MARBACHE

ENTREPRISE

MATHERN Patrick

10, rue du Ruisseau
54136 Bouxières aux dames
Tél. : 03.83.22.71.76
Portable : 06.12.12.64.63
Fax : 03.83.22.99.76

- PLAFONDS
SUSPENDUS
- ISOLATION
- CLOISONS

Clarion

moves you • connects you

maintenance industrielle

Réparation Radios CD
Navigations Toutes Marques

Réparation Electronique Industrielle
Variateurs de Vitesse

Clarion Europe SAS
244, rue du pré à Varois, 54670 Custines
Tél. : +33 (0)3 83 49 44 00 - Fax : +33 (0)3 83 24 17 62
www.clarion.com

BAILLY – ELECTRO-CLIMAT



Matériel professionnel neuf et occasion
FROID, CUISSON, INOX, LAVERIE
DEPANNAGE



11 rue Gambetta 54110 ROSIERES AUX SALINES
Tél. : 03.83.48.68.68 – Fax : 03.83.48.59.54 – electroclimat@free.fr

Sommaire

LE MOT DU MAIRE	P. 3
JEUNESSE	P. 4
Groupe scolaire Pierre Miquel Relais Assistantes Maternelles TGP, Halte garderie, Piscines Animations Conseil Municipal d'Enfants Chantiers Jeunes	
SPORT ET CULTURE	P. 11
Sports Littérature, Poésie Exposition, Concert	
A L'HONNEUR	P. 14
Maisons décorées Maisons fleuries Noces d'Or et Diamant Doyenne et Doyen	
ACTIONS MUNICIPALES	P. 18
Délibérations du Conseil Municipal Finances	
TRAVAUX	P. 22
Voirie Bâtiments, Forêt Assainissement Développement durable	
SOCIAL	P. 25
Informations et CCAS Voyage Seniors Personnes âgées, Personnes handicapées Accueil des ressortissants étrangers	
ETAT CIVIL	P. 29
Naissances, mariages, décès Carte nationale d'identité et passeport Nouveaux habitants et Flash info	
VIE PRATIQUE	P. 32
Mairie Services Déchets et tri A savoir Elections Municipales et Communautaires Décret Quad, motos en forêt Manifestations sportives en forêt Pourquoi identifier son animal	
ASSOCIATIONS	P. 44
CALENDRIER MANIFESTATIONS	P. 61

Le mot du Maire

Il y a six ans, lorsque j'ai décidé de constituer une liste pour les municipales, je me suis entouré de personnalités marbichonnes, de souche ou de cœur, femmes et hommes, qui avaient envie d'œuvrer pour notre village. Certaines d'entre elles étaient déjà bien connues, pour leur implication dans la vie associative ou municipale, d'autres moins, mais pour la plupart, ces personnes ont su se faire découvrir durant ces années passées au service des habitants et du village.

Je tiens à toutes les remercier pour leur implication et leur dévouement, pour leurs qualités et leurs compétences apportées à l'avancée des projets pour Marbach.

Notre mandat a surtout été axé sur l'assainissement dont vous avez vu les aménagements quartiers par quartiers. Ce chantier, inéluctable, fut lourd et complexe mais mené à bien à terme.

Beaucoup de travaux ont été réalisés avec l'aide de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey dont les plus marquants ont modifié l'image de notre village et notamment celle de la rue Jean Jaurès.

Moins visible, mais tout autant important, le chauffage désuet du groupe scolaire Pierre MIQUEL a été changé récemment pour le plus grand confort des enfants, de leurs instituteurs et des associations qui utilisent les locaux. En parallèle, la Maison des jeunes et de la culture a aussi été pourvue de nouveaux radiateurs. Cette dépense longtemps repoussée pour son coût était devenue inévitable et nécessaire compte tenu du risque de voir l'installation existante tomber en panne en plein hiver.

Des améliorations simples et peu coûteuses ont permis aussi d'agréments la vie des habitants en améliorant leur sécurité, pour exemple, l'instauration du stationnement bilatéral dans la rue Clemenceau.

Nous passerons l'année prochaine aux nouveaux rythmes scolaires voulus par notre Ministre de l'Education nationale. Ce qui n'est pas sans nous poser de sérieux problèmes de coûts, d'organisation et de locaux.

Les Elus en charge du dossier et les Services travaillent en concertation avec le corps enseignant, les représentants de parents d'élèves et les associations pour venir à bout de cette réforme.

Mes collègues du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous adresser tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année. Que 2014 vous apporte à tous le bonheur, la santé et la prospérité.



Eric PAILLET

Directeur de la Publication : Eric PAILLET
Conception, Réalisation, Mise en page : Olivia FOUQUENVAL, Déléguée à la Commission Communication et Relations Extérieures
Crédit photos : L. VISCONTI, O. FOUQUENVAL, C. HARREL
Remerciements aux Annonceurs, au Service administratif, à Laëtizia VISCONTI, correspondante Est Républicain et aux Associations marbichonnes pour cette édition 2013
Impression : HELIO SERVICE CUSTINES

Remerciement tout spécial

A nos Artistes Peintres Marbichons :
Laïla SCHMITT, Jean et Ginette SCHWEITZER,
Odile PAILLET, Martine GITZHOFFER -
SCHMITT, Rolande SCHMITT, Evelyne BECKER,
Corinne SCHMITT PAVESI d'avoir permis l'utilisation de leurs œuvres dans ce bulletin municipal 2013.

Jeunesse

Groupe Scolaire Pierre Miquel

Ecole maternelle

Equipe enseignante et répartition :

- Petite/Moyenne section : 34
Mme LAURENT Corinne (Directrice)
8 moyens et 26 petits
 - Moyenne/Grande section : 34
Mme NOISETTE Valérie (Adjointe)
16 grands et 18 moyens
- Total : 68 élèves**

Agents des Ecoles :

Mme BOTZ Martine
Mme HENRY Laëtitia

Aide à la Vie Scolaire : Mme MARTIN Carole

Cette année, nous recevrons :

Mme NEGRI le 18 novembre
Un spectacle du TGP dont la date reste à définir
Une conteuse le 6 décembre (spectacle offert par la commune)
Saint Nicolas passera à l'école le 06 décembre
Nous nous rendrons au TGP en février
Les 3 chardons le 10 décembre



Centres de loisirs :

Familles Rurales

- 21/10/2013 au 25/10/2013 (Vacances de la Toussaint)

Maison des Jeunes et de la Culture

- 28/10/2013 au 01/11/2013 (Vacances de la Toussaint)
- 03/03/2014 au 14/03/2014 (Vacances d'hiver)
- 28/04/2014 au 02/05/2014 (Vacances de printemps) **ou**
- 05/05/2014 au 09/05/2014
- 05/07/2014 au 01/08/2014 (Vacances d'été) **et**
- 18/08/2014 au 29/08/2014



Ecole élémentaire

Equipe enseignante et répartition :

- 21 élèves CP : Mme BAUDROUX Sylvana
(Directrice déchargée par Mme CUNIN le jeudi)
- 26 élèves CE1 : Mme BERNUSSOU Catherine
- 23 élèves CE2/CM1 : Mme DERULLE Virginie
- 21 élèves CM1: Mme CUNIN Stéphanie
& M. Jean-Michel CAYE
- 25 élèves CM2 : Mme GRAVIER Véronique
(en remplacement de Mme LINTZ)

Total : 116 élèves

A.V.S. : Mmes Carole MARTIN et Geneviève LAGHLALI
Site : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-pam/marbache/>

Le projet d'école est prolongé d'une année. Il a été élaboré fin septembre. Il s'organise autour de trois axes :

Axe 1 : Maîtrise de la langue : amener l'élève à lire des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature jeunesse, adaptés à son âge

Axe 2 : Résoudre des problèmes relevant des quatre opérations, de la proportionnalité et faisant intervenir différents objets mathématiques : nombres, mesures « règle de trois », figures géométriques, schémas.

Axe 3 : Agir sur son environnement : les déchets : le tri, le devenir, la pollution.

Des activités pédagogiques vont permettre d'atteindre les objectifs définis dans les trois axes :

- *École et cinéma* pour toutes les classes : les élèves se rendront trois fois au cinéma Concorde de Pont-à-Mousson. La première sortie aura lieu le 5 novembre après-midi, les élèves de cycle 2 verront *Le jardinier qui voulait être roi* (film d'animation) et les élèves de cycle 3 visionneront *Chantons sous la pluie* (comédie musicale).

- Théâtre Gérard Philippe : un spectacle est proposé pour chaque classe.

- Concours de poésie avec la médiathèque de Marbache, le thème reste à définir.

- Animation par un agriculteur sur la pollution de l'eau dans le milieu de l'agriculture pour les classes de CM1 et de CM2.

- Participation au prix de littérature les Incorruptibles au cycle 2 : 6 livres sont lus et les élèves doivent choisir celui qu'ils préfèrent.

- Défis lecture en cycle 3

- Concours de mathématiques Koala et Kangourou pour toutes les classes.

Le marché de Noël organisé par l'association les Marbichoux aura lieu le 13 décembre.

Pour cette année scolaire, les représentants de parents d'élèves titulaires sont Mesdames Collignon, Boudevin, Bronner, Roch et M. Schmitt. Messieurs Bertrand, Billon et Mesdames Serenne et Scharff sont suppléants.

Dates des vacances scolaires Académie Nancy/Metz

Zone A

Vacances de Noël

Fin des cours :
samedi 21 décembre 2013
Reprise des cours :
lundi 6 janvier 2014

Vacances de printemps

Fin des cours :
samedi 26 avril 2014
Reprise des cours :
lundi 12 mai 2014

Vacances d'hiver

Fin des cours :
samedi 1^{er} mars 2014
Reprise des cours :
lundi 17 mars 2014

Vacances d'été

Fin des cours :
samedi 5 juillet 2014
Reprise des cours :
Première semaine de septembre 2014

Relais Assistantes Maternelles - Ram La Marelle

Depuis le 1^{er} janvier 2010, un service d'information et d'animation aux assistantes maternelles indépendantes fonctionne sur le Bassin de Pompey avec 5 antennes sur le territoire.

En ouvrant un Relais Assistantes Maternelles Intercommunal (RAM), la **Communauté de Communes du Bassin de Pompey** a souhaité offrir un service d'information, de conseil, d'écoute et d'animation à destination des 330 assistantes maternelles agréées implantées sur le territoire et des familles des 13 communes du Bassin de Pompey.



Les assistantes maternelles proposent une offre d'accueil importante, complémentaire aux modes de garde collectifs existants (crèche familiale, crèche collective, halte-garderie).

Qu'est-ce que le Relais Assistantes Maternelles Intercommunal ?

Le Relais Assistantes Maternelles Intercommunal est destiné aux Assistantes Maternelles indépendantes, aux candidates à l'agrément, aux parents et aux futurs parents qui emploient ou souhaitent recourir à une assistante maternelle agréée. Animé par une éducatrice de jeunes enfants de la Communauté de Communes, cet espace propose des temps d'animations, des accueils téléphoniques et des rendez vous.

Un lieu d'information et de conseils

Les assistantes maternelles peuvent venir y rencontrer la responsable afin de demander conseil sur les sujets professionnels d'ordre pratique, statutaire, administratif ou relationnel. Les parents y trouvent une aide pour les démarches d'employeurs de l'assistante maternelle. Les futurs parents peuvent venir s'informer des différents modes de garde de la petite enfance et de la disponibilité des assistantes maternelles.

Un espace d'animation et de formation

Il apporte un soutien aux assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier avec des temps de regroupements. Des ateliers ludiques (musique, activités manuelles, etc.) sont proposés par le RAM et constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis.

Ces temps de regroupements sont organisés tous les vendredis et jeudis matin de 9h00 à 11h00 sur les différentes antennes : Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun et sur le site de Pompey. Un planning est disponible en contactant le RAM.

Des réunions d'information thématiques avec des intervenants extérieurs sont également programmées en soirée pour les assistantes maternelles.

Le Relais Assistantes Maternelles Intercommunal est basé au sein de la Maison de la Petite Enfance à Pompey, rue des 4 éléments. Tél. 03 83 49 81 36

svolot@bassinpompey.fr

shuot@bassinpompey.fr

Permanences téléphoniques :

- Le lundi et mardi de 14h00 à 17h30

- Le mercredi de 9h00 à 12h00

Accueil du public sur rendez-vous, à Pompey

- Le mercredi, le vendredi après-midi et le mardi matin

Ateliers ludiques de 9h00 à 11h00 (sur planning)

Sauf vacances scolaires : Pompey, Lay Saint Christophe, Frouard, Liverdun et Faulx

Et suite aux Ateliers ludiques, Accueil personnalisé, individuel de 11h00 à 12h00, sur rendez-vous.

Matinées ludiques et accueil sur rendez-vous sur les antennes du territoire selon planning téléchargeable sur le site internet

de la Communauté de Communes :
www.bassinpompey.fr

Assistantes Maternelles à Marbache

Mme BELLILI Linda

3, rue Clemenceau

☎ 06.36.80.02.16

Mme PIAT Brigitte

2, chemin du Noyer la Plume

☎ 03.83.24.00.34

06.10.40.78.01

Mme BOHL Bernadette

1, rue Clemenceau

☎ 03.83.24.93.13

Mme SCHMITT Laïla

7, clos des Blanches Vignes

☎ 03.83.24.04.34

06.31.75.49.68

Mlle CHOLOT Céline

99, rue Jean Jaurès

☎ 03.83.24.80.34

06.11.17.04.62

Mme SCHUSTER Charlène

7, place du 8 Mai 1945

☎ 09.54.69.88.55

06.60.74.29.02

Mme CLEMENT Michèle

5, clos de la Petite Chevreuse

☎ 09.50.35.89.31

06.27.64.83.68

Mme VOYEN Nathalie

5, impasse du Moulin

☎ 03.83.24.57.89

Mme DE JESUS Maria Isabel

13, rue Aristide Briand

☎ 09.53.86.82.86

Mme GODENIR Amélie

16 A, route de Millery

☎ 03.83.48.55.63

06.58.19.78.05



Accès des jeunes à la culture

Dans le cadre de sa compétence, « accès des jeunes à la culture » la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a mis en place, avec le Théâtre Gérard Philippe de Frouard, un partenariat novateur pour favoriser l'accès des publics scolaires aux spectacles *vivants*.



THEATRE GERARD PHILIPPE
Action culturelle du Val de Lorraine
Scène conventionnée pour les Arts de la Marionnette et les Formes Animées
Avenue de la Libération BP3 54390 FROUARD
03.83.49.29.34 - www.tgpfrouard.fr
tgp@tgpfrouard.fr - tgp-frouard.over-blog.com

Halte-garderie intercommunale «l'île aux enfants»

La halte-garderie intercommunale «l'île aux Enfants», gérée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, est mise au service des habitants des 13 communes du Bassin de Pompey. Elle complète l'offre d'accueil régulier des enfants de la crèche familiale et de la crèche collective.

Elle accueille les enfants de deux mois à six ans. Elle permet aux familles du Bassin de Pompey de disposer de solutions de garde adaptées à leurs besoins de façon régulière, occasionnelle ou exceptionnelle.

Implanté à Custines, Liverdun et Marbache, le réseau de halte-garderies fonctionne avec des horaires d'ouverture complémentaires et propose 37 heures d'ouverture hebdomadaires.

**Pour tout renseignement, contactez le service Petite Enfance au 03 83 49 81 31
ou l'île aux Enfants au 06 70 03 62 19**



Les équipements sportifs

Depuis le 1er janvier 2010, la Communauté de Communes est en charge de la compétence « équipements sportifs », ce qui comprend : la construction, l'exploitation et la gestion des piscines et des Complexes Sportifs Évolutifs Couverts (COSEC).

Sont d'intérêt communautaire, les équipements suivants :

- La Piscine de Champigneulles,
- La Piscine de Pompey,
- Les trois COSEC de Frouard, Liverdun et Custines.



Piscines intercommunales du Bassin de Pompey
Piscine Charles Kaufmann
Rue des Talintés-54250 CHAMPIGNEULLES
Tél : 03 83 34 23 47-Fax : 03 83 31 27 49
piscine.champigneulles@bassinpompey.fr

Piscine « Nautic Plus »
Avenue Gambetta-54340 POMPEY
Tél : 03 83 49 15 34-Fax : 03 83 49 15 86
piscine.nautic.plus@bassinpompey.fr

La Communauté de Communes prend en charge le transport des élèves des classes maternelles et élémentaires vers les équipements sportifs d'intérêt communautaire en période scolaire et le transport des enfants en centre de loisirs sur le bassin pendant les vacances scolaires.

L'animation à Marbache



Depuis plusieurs années, la ville de Marbache et la MJC mettent en place avec l'aide de leur équipe respective, plusieurs projets d'animation pour les enfants et les adultes. Ainsi, des centres de loisirs, des chantiers jeunes, des mercredis récréatifs, un foyer pour les ados et d'autres manifestations et actions ponctuelles ont été créées.



Les centres de loisirs

Ils sont organisés pendant les vacances scolaires (hiver, printemps, été) et sont encadrés par une équipe d'animation habituée au centre de loisirs de Marbache et pour la plupart formés sur le Bassin de Pompey. Des sorties, des activités sportives, manuelles et ludiques sont proposées aux enfants. Cette année, les parents ont pu assister à un spectacle donné en extérieur par leurs enfants qui ont passé une semaine à apprendre des numéros variés. Et comme chaque année, une soirée camping a été organisée dans le parc du château.

Les mercredis récréatifs

Toute l'année, chaque mercredi hors vacances scolaires, les enfants qui le souhaitent sont accueillis à la MJC dans le cadre des mercredis récréatifs. Beaucoup de jeux et d'activités ont été proposés durant l'année. Dès que les beaux jours sont arrivés, les enfants ont pu profiter du soleil lors de jeux d'extérieur et de balades en forêt.



Le club informatique

Chaque mardi et vendredi, deux groupes d'adultes ont rendez-vous à la médiathèque pour prendre des cours d'informatique. Tout est mis en place pour leur permettre d'en comprendre les bases et de se familiariser avec cet outil indispensable aujourd'hui : l'ordinateur. Le contenu des cours est décidé collégialement entre les membres et l'animateur. Architecture de l'ordinateur, bureautique et internet, tout y passe ! L'un des groupes est constitué de débutants n'ayant jamais ou presque touché un ordinateur, l'autre, de personnes ayant déjà acquis les bases.

Foyer jeunes et chantiers

Les ados ne sont pas en reste à Marbache. En effet, chaque samedi après-midi, la MJC leur est ouverte. Des tournois sportifs et des jeux sont régulièrement organisés. Deux chantiers jeunes ont également eu lieu cette année (l'un les samedis, l'autre pendant les vacances de printemps). Les participants ont été récompensés par des sorties offertes par la Municipalité.



Pour plus d'informations, contactez Frédéric :

06 33 13 08 22

09 51 32 52 02

animationmarbache@gmail.com

Facebook : Animations Marbache

Conseil Municipal d'Enfants 2012/2013



Espace de partages, de rencontres, de débats, de propositions et de construction de projets, le Conseil Municipal d'Enfants (CME) permet aux jeunes d'être acteurs de leur environnement, de participer concrètement à la vie locale dans le respect de la diversité de chacun et des règles de fonctionnement de la démocratie.



- Elections du Conseil Municipal d'Enfants en novembre 2012.
- Inauguration en chanson et en musique du « Parking de la Bonne Pêche ».
- Cérémonie de l'armistice de 1918 le 11 novembre. Le Maire et le Maire des enfants lisent le Message du Ministre, déposent les gerbes et les membres du CME procèdent à l'appel des Morts
- Rencontre intergénérationnelle de décembre avec le Club de Seniors : partage de la bûche de Noël, poésies, chants, danses....
- Cérémonie des vœux du Maire, la Galette municipale, la remise des prix pour Maisons décorées et maisons fleuries, l'hommage à la Doyenne et au Doyen, la célébration des Noces d'Or et Diamant...
- Commémoration du 8 mai 1945. Le jeune maire et les adjoints ont lu le discours. Les conseillers ont rendu hommage aux Enfants de Marbache morts pour la France.
- Participation au fleurissement devant la Mairie.
- Tirage des gagnants à la tombola de la Kermesse des Marbichoux
- Rencontre sportive et culturelle inter CME du Bassin de Pompey à Liverdun le mercredi 12 juin 2013





Durant l'année passée ensemble, nous avons rappelé notamment les règles de politesse et de civilité à appliquer pour apprendre à bien vivre ensemble mais nous avons aussi travaillé sur la découverte de notre commune pour comprendre son rôle et son fonctionnement. Nous proposons à tous nos petits camarades de tester leurs connaissances avec ce questionnaire. A vous de jouer ! De plus, un message important ci-dessous est réservé à vos parents.



1. Combien y-a-t-il de communes en France ?

- a) Un peu plus de 1 000
- b) Environ 36 000
- c) Un peu moins de 100 000

2. Le siège de ta commune, c'est :

- a) L'école primaire publique
- b) La mairie
- c) La bibliothèque municipale

3. Avant de faire des travaux, il faut demander à la mairie :

- a) Un livret de famille
- b) Une inscription sur les listes électorales
- c) Un permis de construire

4. La commune est chargée :

- a) De ramasser les ordures ménagères
- b) De s'occuper des routes nationales
- c) De construire et d'entretenir les collèges et les lycées

5. Au niveau des enfants, la commune s'occupe :

- a) Du programme d'enseignement
- b) De construire les écoles primaires publiques
- c) De payer les professeurs

6. Le service municipal qui gère l'aide sociale s'appelle :

- a) Le CCAS
- b) Le PLU
- c) L'état civil

7. Une piscine municipale, qu'est-ce que c'est ?

- a) Une piscine réservée aux conseillers municipaux
- b) Une piscine dans les jardins de la mairie
- c) Une piscine financée par la commune

8. Parmi les règles établies par la mairie, on trouve :

- a) Les règles de jeu des sports collectifs
- b) Les règles de circulation dans les rues de la commune
- c) Le nombre de tondeuses à gazon que chacun a le droit de posséder

9. Par qui les impôts locaux sont-ils payés ?

- a) Par les habitants et les entreprises de la commune
- b) Par les habitants de la commune uniquement
- c) Par l'Etat français

10. Les décisions prises par la mairie sont votées par :

- a) Le maire et les adjoints
- b) Une commission municipale
- c) Le conseil municipal

11. Parmi les rôles suivants, lequel n'est pas tenu par le maire ?

- a) Il célèbre les mariages
- b) Il prend des arrêtés municipaux
- c) Il décide si les délibérations du conseil municipal sont bonnes ou mauvaises

12. Les élections municipales ont lieu :

- a) Tous les 6 ans
- b) Au moins une fois tous les 3 mois
- c) Chaque année, au moment de la rentrée scolaire

stop info

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix (conformément à la Charte d'accueil de la police et de la gendarmerie nationale).

Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

TÉLÉPHONES PORTABLES MOBILE :

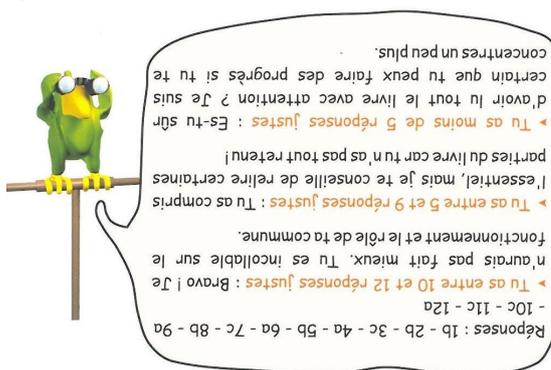
SFR : 10 23

ORANGE : 0 800 100 740

BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00

FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702

**Brigade de Gendarmerie
9 rue Anatole France
54390 FROUARD**



L'Engouement pour les Chantiers jeunes



Lorsqu'il s'agit de mettre la main à la pâte et de bosser, les jeunes Marbichons ne sont pas réfractaires à se mettre au travail. Les ados ont entrepris de se mettre au bricolage pour embellir la MJC ! Ils ont attaqué, durant les vacances d'hiver, un premier chantier qui consiste à refaire le mur derrière le bar, celui-ci étant troué et très détérioré. De plus, la fresque, peinte il y a plusieurs dizaines d'années ne plaît plus aux jeunes d'aujourd'hui. Ils ont donc préparé le projet en réunion de travail avec leur animateur Frédéric Muller. Le groupe a pensé au budget et compte tenu des finances accordées par la Municipalité, ils ont prévu les travaux qu'ils devront réaliser, à commencer par le changement d'une plaque de Placo-plâtre.

La seconde étape a consisté à effectuer le rebouchage des trous avec l'enduit et enfin, peindre le mur d'une sous-couche de blanc pour effacer la fresque actuelle.

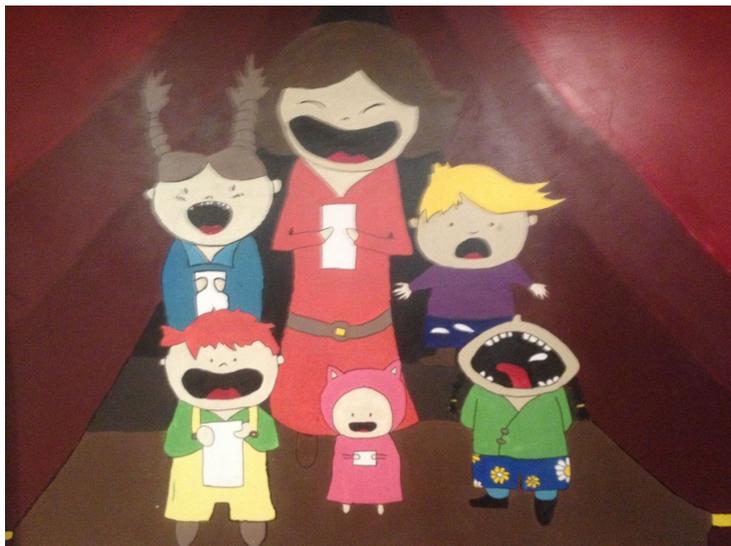
En avril dernier, encadrés par Fred, les jeunes ont procédé à la rénovation du sol en posant du carrelage. Leur souhait était de réaliser une mosaïque qui rappelle les droits de l'enfant.

Chloé, Thomas, Mylan, Mathias, Florian, Joey, Quentin et Tony ont participé aux deux derniers chantiers jeunes proposés par Frédéric Muller, animateur jeunesse au village et Olivia Fouquenal, Déléguée à la Jeunesse.

Ces deux chantiers jeunes ont été inaugurés en présence des responsables de la MJC et de la Mairie.

Les jeunes mis à l'honneur, âgés de 13 à 19 ans, ont, dans un premier temps, rénové le mur derrière le bar, puis, plus récemment, posé du carrelage au sol en créant une mosaïque sur les droits de l'enfant.

Afin de les remercier de s'être ainsi investis, le premier groupe, chargé de la rénovation du mur, a été convié à une sortie paint-ball, financée par la mairie. Quant aux jeunes carreleurs, ils sont allés en sortie du côté de Pierre-Percée.



Anthéa Godard, étudiante des Beaux Arts a également été félicitée car elle a dessiné la nouvelle fresque qui orne le mur restauré.

Les jeunes sont tous fiers de leurs actions et prêts à travailler sur de nouveaux projets.

Tous étaient novices dans la maçonnerie et ils ont pu bénéficier des conseils de Fabrice, chef des services techniques de la ville.



SPORT RECORD, RECOMPENSE ET MEDAILLE



Fracassant, non !

Jean-François KREUZER, Marbichon, est détenteur du record du monde de casse de plaques en béton cellulaire, il a de nouveau relevé le défi dans la cour du lycée des métiers Marie-Marvingt, à l'occasion de la journée organisée au profit d'ELA. Ce record n'aurait pas pu être établi sans la collaboration du Proviseur.

Jean-François KREUZER, ceinture noire de karaté, sociétaire du karaté-club de Brichambeau, qui pratique aussi la musculation et le triathlon, s'est lancé dans cette discipline, il y a une dizaine d'années avec pour maître Ali Ben Romdhane, ceinture noire 3^{ème} dan, entraîneur fédéral.

Le facteur mental est aussi très important pour dépasser l'appréhension de la douleur et réussir une performance.

Mardi 9 avril 2013, en s'attaquant à son propre record mondial, Jean-François KREUZER a fait une nouvelle démonstration de force en cassant 250 briques en 39''72.

Record battu homologué au Guinness Book.

De la graine de Champion !

Franck GRAVEJAT, Bellevillois bénévole au sein de plusieurs associations marbichonnes, a été récompensé, pour la seconde année consécutive, lors du Concours de crachat de graines de courges. Une centaine de concurrents a tenté de battre son record de l'an passé, à 8,68m. Lui-même, d'ailleurs, n'est pas parvenu à battre son propre record « se contentant » d'un lancer à 7,65 mètres. Franck le concède, il était peut être un peu moins en forme que l'année dernière et il déplore surtout l'orientation du vent qui n'était pas du tout favorable.



Elle fait mouche !

Lola GRANDJEAN-PAVESI, jeune Marbichonne âgée de 13 ans, félicitée pour ses performances sportives dans la discipline du tir à l'arc. En effet, la demoiselle a remporté le titre de championne de Lorraine en 2011, 2012 et 2013. Et, c'est à l'occasion des finales du championnat de France à Vitte que Lola s'est imposée en décrochant la médaille d'argent en arc à poulies, atteignant la seconde marche du podium. Elle s'était qualifiée pour la finale en remportant la flèche de barrage après un match serré. Félicitations pour cette belle réussite.

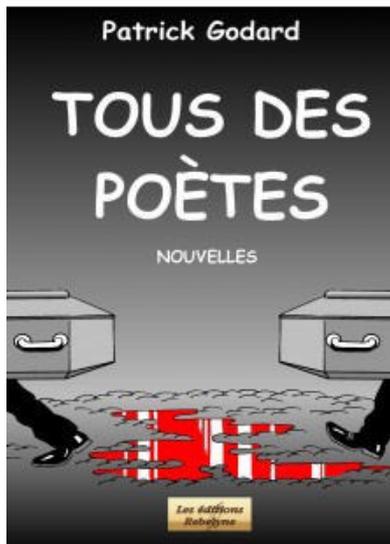


Patrick Godard, écrivain Marbichon

Il a été marin, boxeur, cuisinier... Il est comédien et poète. Epicurien dans l'âme, Patrick Godard, malgré sa carrure impressionnante, manie la plume avec l'extrême délicatesse d'un Frédéric Dard et la gouaille d'un Michel Audiard.

Profondeur, humour et dérision sont les armes qu'il a choisies pour nous distraire.

Poète perdu dans un coin d'univers, un œil braqué sur nos vies et l'autre fouillant les ténèbres à la recherche d'une improbable limite à nos sentiments, il nous plonge dans ses histoires sans scrupule avec un implacable détachement...



En 2013 il publie son nouveau livre :

« TOUS DES POÈTES »

Dans un style qui lui est si particulier, l'auteur nous plonge en des eaux troubles où se mêlent, se débattent et surnagent tous les sentiments humains.

Et si de l'amour au crime, de la volupté à la bestialité, de la passion à la folie, de l'individu à l'univers, il n'y avait qu'une infime limite ?

Si infime que l'on ne la percevrait même pas ?

Quatorze nouvelles qui nous emmènent au bout de la raison, là où la poésie n'est plus qu'un exutoire.

TOUS DES POETES - 2013 Patrick GODARD - Les éditions Rebelyne

Prix TTC : 18.00 euros

Disponible à la vente sur : www.rebelyne.com

Du même auteur, chez le même éditeur :

Body-bordel 2009

Mémoires d'une bougie 2007

Rencontre du 27^{ème} type 2006

Le parfum des anges 2006

Luxerratum 2005

Concours de poésies organisé par Marbache Lecture et la Médiathèque municipale

Le concours existe depuis 1997, cette année là, le sujet était « l'été », vingt poètes y avaient alors participé.

Entre autres, Monsieur **DERLON André** qui avait écrit une poésie intitulée : **L'été de l'écolier**.

Depuis, des sujets très différents ont été proposés : la mer, la forêt, les vacances, maman, l'amitié et bien d'autres encore.

Ce concours, qui était destiné aux enfants, est devenu un concours ouvert à tous. Aujourd'hui, plus de 100 écoliers y participent. Quelques adultes venus de régions différentes proposent également de très jolis poèmes.

Thème de cette année : " La musique "

Participants : 115 enfants, 10 adultes.

Comme l'an dernier, la remise des prix s'est déroulée dans la cour de l'école élémentaire.

Les élèves ont offert un magnifique spectacle et une jolie exposition à leurs parents heureux et fiers d'entendre et de voir leurs petits poètes en herbe sous un soleil radieux.

A chaque édition, il est difficile pour les membres du jury de faire des choix, mais... les meilleurs poèmes sont récompensés avec des « chèques lire » offerts par la Médiathèque de Meurthe-et-Moselle et la Médiathèque de Marbache.

Un grand merci à toutes les personnes qui font de ce concours une belle aventure.

Bravo à tous!



Exposition et Concert

Fête de la Courge par le Club Nature de la MJC : 115 variétés de cucurbitacées exposées qui ont été cultivées en grande partie, par des Marbichons, 67 jardins d'accueil, 265 plants distribués dont 172 espèces. Parmi ces variétés récoltées, il y avait une très belle courge "Galeuse d'Eysine", une multitude de Potimarrons et autre "Kabocha" ainsi qu'un large éventail de "courges musquées" avec comme chef de file de superbes et délicieuses "Alligator Jacaré". La plus grosse citrouille pesait 53kg. On pouvait aussi voir sur le site, de drôle de personnages en paille avec une courge en guise de tête !



A la découverte de la Contrebasse



Dans le cadre des spectacles du festival « Nancy Jazz Pulsations », l'artiste Charlène Ploner est passée par la Maison des Enfants de Marbache. Elle a proposé au public de découvrir la contrebasse, ses origines, son histoire, son rythme, sa sonorité avec son spectacle

"Concert-férence". A travers un récital de composition pour voix et contrebasse, et au gré de son imagination, elle a offert aux petits et grands, soit une trentaine de personnes, un voyage musical librement inspiré par des rythmes et des sonorités propres à son répertoire. Cette animation participative présentée par la médiathèque de Marbache était offerte par la Médiathèque de Meurthe et Moselle.



Ils ont été mis à l'honneur cette année

Acte de bravoure de six jeunes Marbichons

Lors de la cérémonie des vœux, Eric Paillet, Maire de Marbache a salué les ados qui ont fait preuve de courage lors du tragique incendie qui a coûté la vie à Nelly Pelletier. Il a remercié les jeunes Marbichons, **Jordan Schwaertzwaldler, Mylan Lotte, Marc Tusoni, Tony Darbelet, Florient et Anthony Marques Da Silva**. Ces jeunes gens en passant dans la rue Aristide Briand, alors que tout le monde dormait, ont senti de la fumée s'échapper de la maison de la famille Pelletier. Ils ont tambouriné tant et si bien qu'ils ont réveillé Marc Pelletier, et l'ont fait sortir de sa maison enfumée. Ils ont réveillé les voisins pour les prévenir du danger et ont surtout prévenu

les pompiers. L'un d'eux a été vérifié à l'intérieur de l'habitation. Malheureusement, malgré leur vitesse d'intervention, les pompiers n'ont pu réussir à sauver Nelly Pelletier, une figure bien connue de la commune. Dans son discours, monsieur le Maire précise que "Les jeunes sont souvent décriés, brocardés parce qu'ils font du bruit quelques fois des bêtises alors quand des jeunes font preuve de bon sens, de bravoure il faut saluer leur courage". La famille de la défunte a fait part de toute sa reconnaissance envers ces jeunes qui ont sauvé Marc, pour leur intervention, leur sens du devoir et des responsabilités. Bravo à eux !



Bernard Cuny : Pour sa participation active au sein du club de football local. En effet, Bernard cumule 55 années de foot Marbichon. D'abord joueur au sein de l'Union Sportive de Marbache, il intègre ensuite le groupe de dirigeants, et s'investit pour les jeunes afin de leur transmettre les bases et règles du football mais surtout les valeurs de respect et de fair-play.

Au cours des décennies, le club s'est regroupé avec les communes voisines de Belleville et Dieulouard. Au fil de ces années, Bernard donne toujours beaucoup de son temps avec la même passion et la même motivation. Merci Bernard !



Rolande Schmitt : Pour son grand investissement au sein de la MJC de Marbache. Passionnée de danse folklorique, Rolande est entre autres à l'origine du démarrage de cette activité qui dure et perdure à travers les décennies. Effectivement, cela fait déjà 50 ans qu'elle se dévoue sans compter et œuvre aux côtés des bénévoles de la Maison des jeunes et de la culture afin de faire vivre cette entité locale (qui fête, cette année, son cinquantenaire d'existence). Toutes nos félicitations !



Maisons décorées, Noël 2012



Le Maire et la Commission des Fêtes et Cérémonies ont mis à l'honneur les personnes qui ont décoré leurs habitations durant la période des fêtes de fin d'année 2012 et qui se sont inscrites en Mairie . Pas de palmarès ni de classement mais seulement des gagnants : **Mme ALCOVERRO Françoise, M. DUPLAN François, Mme KREMER France, M. et Mme MARTIN Gaby, M. et Mme PRUD'HOMME, M. et Mme ROBIN Cédric, M. TOUSSAINT Philippe et Mme TROTOT Denise.** Chacun a reçu un objet décoratif en cadeau d'encouragement.

A cette occasion, les élus ont tenu à récompenser **Daniel OTAVA**, plus connu sous le surnom de « Cahouette » pour son dévouement.. En effet, il s'investit depuis plus de 15 ans aux côtés de nombreuses associations locales. En outre, depuis 1998, chaque samedi, Daniel s'occupe des jeunes de la section VTT de la MJC.

Il est aussi l'un des piliers de la traditionnelle randonnée : la Marbichonne. Et, on peut le dire, il ne pédale pas dans la choucroute notre ami Cahouette ! Mais d'où vient ce sobriquet ? Et bien, Dan le tient du fait, que tout petit, il prononçait Cahouette au lieu de cacahuète.



MAISONS FLEURIES 2013



Cette année, la Commission des Fêtes a, de nouveau, demandé aux habitants qui le souhaitent, de s'inscrire au préalable afin de participer au concours des maisons fleuries. Cette nouveauté a donc permis au jury de s'attarder avec plaisir sur les réalisations des candidats. Ils sont 6 foyers à s'être manifestés en mairie et à avoir reçu une récompense fleurie bien évidemment !

Sans classement particulier, les efforts ornementaux de **Madame Degeorges, Madame Titry, Madame Fiorini, Madame et Monsieur MARTIN, Monsieur Thivet et Monsieur Grosse** ont été mis à l'honneur lors d'une cérémonie en mairie.



Monsieur le Maire a profité de cette rencontre non seulement pour féliciter les lauréats, mais surtout pour témoigner sa reconnaissance à celles et ceux qui contribuent à l'embellissement du village, avec des notes de couleurs dans les jardins, les balcons et sur les fenêtres.

Les prochaines inscriptions pour participer au concours des Maisons Fleuries auront lieu du 1er au 15 juin 2014 à l'accueil de la Mairie ou par courriel au rdc.marbache@orange.fr

Noces d'Or et de Diamant



Famille WENTZLER



Famille CAGGEGI

La Municipalité a souhaité mettre à l'honneur les couples de Marbache qui fêtaient au cours de cette année 2013 leurs 50 et 60 années de mariage. En Diamant, Monsieur et Madame ERHARDT Jacques qui se sont mariés le 24 octobre 1953 à Custines et Monsieur et Madame PIETA Francis qui se sont unis à Thierville le 19 décembre 1953. En Or, Monsieur et Madame BLANCHARD Roland qui se sont mariés à Marbache le 27 avril 1963 ; Monsieur et Madame CAGGEGI Francesco qui se sont unis à Randazzo (Italie) le 16 décembre 1963 ; Monsieur et Madame DUBOIS le 27 juillet 1963 à Marbache ; Monsieur et Madame GADY le 17 août 1963 à Pompey ; Monsieur et Madame HOUCKERT le 21 septembre 1963 à Dieulouard ; Monsieur et Madame ROBIN MICHEL le 20 juillet 1963 à Marbache ; Monsieur et Madame WENTZLER Jacquy le 3 août 1963 à Custines. Les couples CAGGEGI et WENTZLER accompagnés de leurs enfants et petits enfants ont répondu à l'invitation.

A l'occasion de cette cérémonie, il a été rendu hommage à la Doyenne, Madame FUHRMANN Thérèse, âgée de 93 ans et au Doyen, Monsieur EISLER Otto, âgé de 96 ans.

Notre Doyenne



Madame Thérèse KLUT
Epouse FUHRMANN
 Née à Marbache le 5 décembre 1920
 Elle a épousé Georges Fuhrmann
 le 4 janvier 1947 à Marbache
 Le couple a eu 8 enfants :
 Gilbert né le 8 juillet 1947
 Robert né le 21 août 1948
 Bernard né le 23 juillet 1950
 Janine née le 4 janvier 1952
 Francine née le 9 mars 1953
 Denis née le 9 mai 1954
 René né le 20 juillet 1955
 Christine née le 1^{er} septembre 1957
 La famille Fuhrmann s'est installée
 à Marbache le 28 octobre 1957

Notre Doyen



Monsieur Otto Ignatz EISLER
 est né le 7 juillet 1917
 à Vienne en Autriche.
 Il a pris la nationalité française
 le 31 octobre 1949.
 Il est père de 5 enfants :
 Mireille née en 1944,
 Denise née en 1948,
 Monique née en 1951,
 Henri né en 1952
 Huguette née en 1955.
 Il a épousé Solange Wernert
 Le 8 juin 1965 à Paris.
 La famille Eisler s'est installée dans
 notre commune le 25 novembre 1972.

ACTIONS MUNICIPALES



LES DÉLIBÉRATIONS LES PLUS IMPORTANTES PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

AU FIL DES CONSEILS...

27 FEVRIER 2013

FINANCES :

Commune : compte administratif et compte de gestion 2012,
Service Eau : compte administratif et compte de gestion 2012,
Service Assainissement : compte administratif et compte de gestion 2012.

SERVICE EAU : TRAVAUX

Extension réseau eau potable, secteur Saint Nicolas/Batinchêne : Demande de subventions parlementaires pour couvrir la dépense estimée à 74 000 €^{HT}.

SERVICE ASSAINISSEMENT : TRAVAUX

Création d'un collecteur entre les n° 43 et 79 rue Jean Jaurès : Demande de subventions parlementaires pour couvrir les travaux estimés à 274 000 €^{HT}.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES :

Reconduction de la campagne de ravalement de façades du Bassin de Pompey 2013, l'enveloppe est de l'ordre de 4 000 € pour 2013.

Réforme des Rythmes Scolaires : Demande de dérogation pour application en 2014,

Office National des Forêts : Acceptation du programme de travaux 2013 pour un montant de 7 650 €^{HT}.

DOMAINE ET PATRIMOINE :

Contrat de concession de gaz GrDF : Renouvellement convention avec une redevance fixée à 1 400 € par an,

France Télécom : Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public réseau télécommunication de 300 € par an,

Service Assainissement : Acquisition amiable parcelle AM n° 81 pour l'installation d'un poste de refoulement,

Commune : Acquisition de délaissés de terrains - Croix Roncin - parcelles AM n° 120, AM n° 122 et AM n° 123 à l'euro symbolique,

Réseau Ferré de France : Avis défavorable sur la suppression du passage à niveau piéton – chemin de Saizerelle -.

3 AVRIL 2013

FINANCES :

Fiscalité brute locale : Vote des taux des 3 taxes locales à l'identique pour 2013,

Vote des subventions aux associations, aux écoles et aux organismes extérieurs pour 56 481 € dont :

Convention d'attribution et d'utilisation des subventions à Familles Rurales pour un montant de 17 200 €,

Convention d'attribution et d'utilisation des subventions à la Maison des Jeunes et de la Culture pour un montant de 26 000 €,

Commune : Affectation du résultat de l'année 2012 et budget primitif 2013,

Service Eaux : Affectation du résultat d'exploitation 2012 et budget primitif 2013,

Service Assainissement : Affectation du résultat de l'année 2012 et budget primitif 2013.

.../...



ASSOCIATIONS :

Brocante du 14 juillet 2013 : Exonération à titre exceptionnel des droits de place estimé à 500 €.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES :

Installations classées : Entreprise DELIPAPIER, avis favorable en vue de mettre en service une chaudière bois et déchets bois au sein de l'entreprise sise sur le bassin de Pompey.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :

Communauté de Communes du Bassin de Pompey :
Modification des statuts,
Projet de territoire 2013 à l'horizon 2030.

26 JUIN 2013

SERVICE "EAU" :

Approbation du rapport de l'eau du délégataire "VEOLIA EAU" année 2012,
Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement qui acte le prix de l'eau à 6,12 € pour 2012,

DOMAINE ET PATRIMOINE :

Commune : Acquisition parcelle AM n° 268,
Service Assainissement : Acquisition parcelle AK n° 657 sur laquelle se situe un déversoir d'orage,
Forêt : Convention de passage relative au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIRR) avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

COMMANDE PUBLIQUE :

Voirie : Convention fourrière automobiles avec les Etablissements ADL Assistance de Maxéville.
Groupement de commandes avec la commune de Pompey pour la fourniture de papier de reproduction,

URBANISME :

Lutte contre les signatures de complaisance en architecture, signature du protocole avec la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

RESSOURCES HUMAINES :

Gestion des ressources humaines : Création de contrats d'accompagnement dans l'emploi aux services technique et administratif.

11 JUILLET 2013

COMMANDE PUBLIQUE :

Gestion des réseaux de communications électroniques : Création d'une régie directe dénommée – Marbache Télé-Câble – Etablissement Public Industriel et Commercial – pour la distribution du service de télévision aux abonnés de Numéricâble à la fin de la convention.

FINANCES :

Vote de la dotation initiale de la régie Marbache Télé-Câble : 2 000 €.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :

Régie « Marbache Télé Câble, Réseaux de communications électroniques : Nomination d'un directeur.

.../...

25 SEPTEMBRE 2013

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :

Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement – SEA : Approbation du rapport 2012 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement et du rapport d'activité 2012,
Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement – SEA : Modification des statuts,
Communauté de Communes du Bassin de Pompey : Approbation du rapport d'activité 2012.

FINANCES :

Communauté de Communes du Bassin de Pompey : Demande de Fonds de Concours au titre de la dépense d'investissement pour la chaufferie du groupe scolaire pour un montant de 25 000 €,
Commune : Demande de dotation Solidarité 2013 pour l'installation des radiateurs de la mairie pour un montant de 4 500 €,
Service Assainissement : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour couvrir en partie la réalisation de l'étude de diagnostic de l'état physique des milieux récepteurs.

DOMAINE ET PATRIMOINE :

Commune : Acquisition foncière parcelles non-bâties. Les consorts Gaugenot ont cédé à la commune des parcelles de terrain non bâties à l'euro symbolique, situés lieux-dits : "La Signeulle", "Derrière la Fontaine à Vie", "Les Mestes" et "Le Chauffour".
Service Assainissement : Acquisition foncière des parcelles de terrains non-bâties cadastrées AK n° 657 et AK n° 659 sur lesquelles se situe un déversoir d'orage ainsi qu'une canalisation d'assainissement.

11 DECEMBRE 2013

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES :

Approbation de la charte 2015-2027 du Parc naturel régional de Lorraine

ASSAINISSEMENT :

Approbation du rapport d'activité 2012/2013 du Syndicat Départemental d'Assainissement autonome de Meurthe-et-Moselle

DOMAINE ET PATRIMOINE :

ONF : martelage, état d'assiette 2014
Forêt communale : location du territoire de chasse de Marbache

POUR VOTER EN 2014, PENSEZ A VOUS INSCRIRE AVANT LE 31 DECEMBRE 2013

Pour pouvoir voter en 2014, les citoyens français et de l'union européenne doivent être inscrits sur les listes électorales. La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2013 à minuit.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire à effectuer au plus tôt.

L'inscription sur les listes électorales est possible selon 2 modalités :

- soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (pièce d'identité et justificatif de domicile),
- soit par courrier en envoyant à la mairie une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

A noter :

Les citoyens de l'Union européenne sont dans l'obligation d'utiliser des formulaires spécifiques :

- cerfa n° 12670*01 pour les élections municipales,
- cerfa n° 12671*01 pour les élections européennes.

Les français domiciliés à l'étranger peuvent participer aux élections organisées en France à condition d'être inscrits sur une liste électorale. Selon le cas, ils pourront voter soit dans leur pays de résidence (ambassade ou consulat), soit en France (personnellement ou en donnant procuration).

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Les européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014 en France, à l'exception de certains départements et collectivités d'Outre-mer.

Pour en savoir plus :

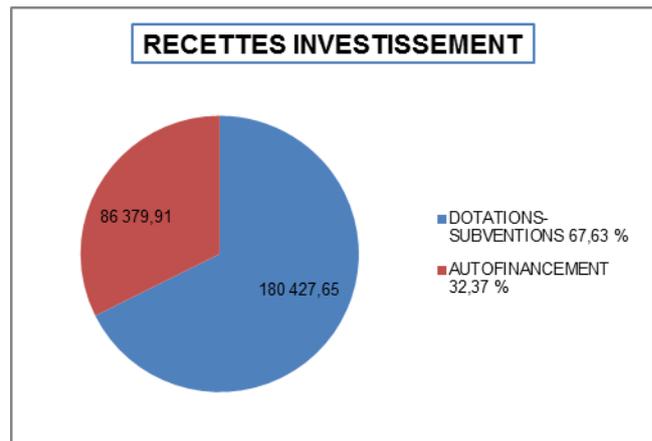
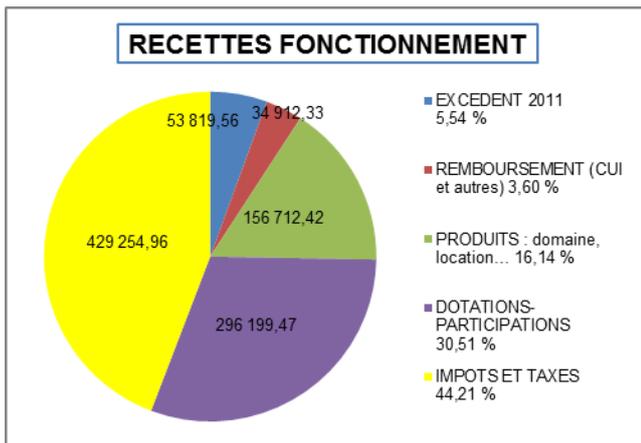
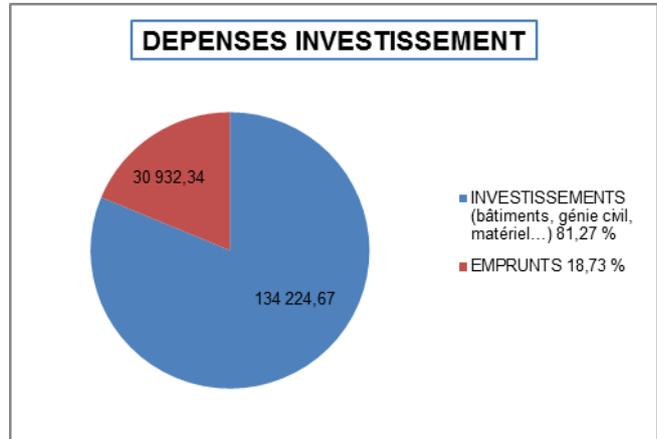
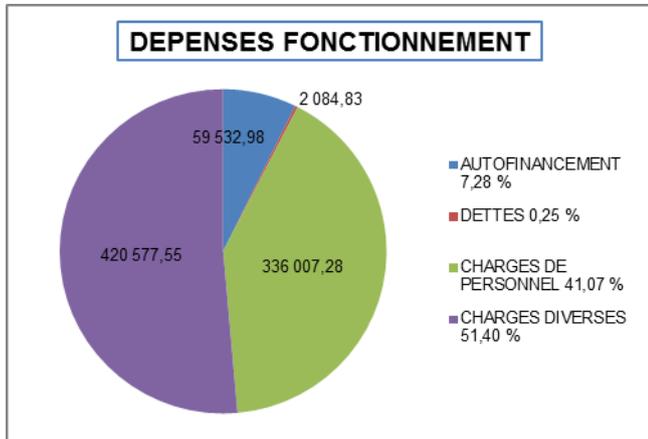
Dates des élections municipales et européennes 2014 et Comment voter ? : Site du ministère de l'intérieur

Voter à l'étranger : Site France Diplomatie

Elections : Site service-public.fr

FINANCES

COMPTE DE RESULTATS « COMMUNE » ANNEE 2012



BUDGETS 2013

Lors du conseil municipal du 3 avril 2013, le budget général de la "commune" a été approuvé en fonctionnement pour 1 052 600 € et en investissement pour 414 700 € afin de financer des projets de bâtiments (en particulier la chaufferie du groupe scolaire), de voirie (phase finale de la RD 657 et rue du Mercy), d'équipements divers à destination des structures et locaux.

Le budget "assainissement" s'est équilibré en dépenses et en recettes par un global de 1 062 500 € dont 748 500 € à destination des investissements sur les réseaux d'eaux usées.

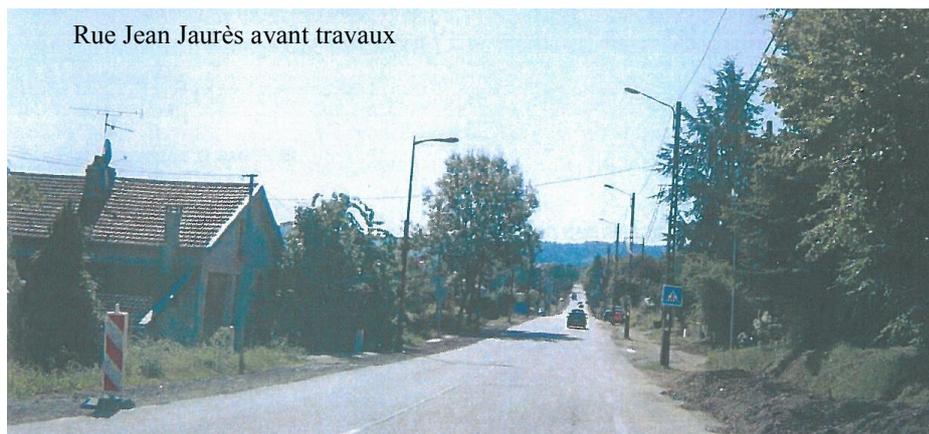
L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2013 est de l'ordre de 114 000 € pour le budget général et de 500 000 € pour le budget assainissement.

TRAVAUX

VOIRIE

Le Bassin de Pompey a depuis plusieurs années la compétence voirie, ce qui a permis l'aménagement des chaussées et des espaces connexes de la rue Jean Jaurès de la rue de la Brasserie à l'entrée de Marbache (côté Pompey).

Cette opération s'est terminée en 2013 par les plantations de la végétation à la charge de la commune.



Rue Jean Jaurès avant travaux

CHEMIN DES ROCHES

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a également réalisé la réfection du prolongement du chemin des Roches pour un montant de 47 300 €^{TTC}.

Elle est intervenue sur trois chantiers d'entretien des voiries :

PETITE CHEVREUSE

Chaussée en enrobée pour un montant de 22 200 €^{TTC}

RUE ARISTIDE BRIAND

Réfection de trottoirs, bordures et caniveaux pour un montant de 13 800 €^{TTC}

RUE CLEMENCEAU

Réfection de trottoirs, des bordures et des caniveaux pour un montant de 13 300 €^{TTC}



Rue Jean Jaurès aujourd'hui



Interventions de la Commune :

CHEMIN DE BATINCHENE

Rebouchage de trous en enrobés à froid pour un montant de 1 495 €^{TTC}

FAUBOURG SAINT NICOLAS

Plantations complémentaires pour un montant de 490 €^{TTC}.

Remplacement des radiateurs de la salle des fêtes de la mairie pour un montant de 9 353 €^{TTC} subventionné à hauteur de 4 500 €

Réparation des illuminations de Noël pour un montant de 1 214 €^{TTC}



BATIMENTS

Groupe scolaire :

Les vieilles chaudières qui alimentaient le groupe scolaire, la maison des jeunes et les ateliers municipaux ont été remplacées par une chaufferie à condensation (2 chaudières VIESMANN de 70 KW).

Ce fut l'occasion de compléter le chauffage de la Maison des Jeunes et de la Culture et de revoir la régulation et le contrôle des différents locaux.

Le coût de l'opération est de l'ordre de 95 400 €, subventionné à hauteur de 26 % par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au titre des fonds de concours.



L'entretien des volets de l'école élémentaire a été réalisé pour un montant de 1 200 €.

Des travaux de mises aux normes électriques dans certains bâtiments ont été réalisés pour 4 400 € TTC.

Le parc informatique des écoles a été complété par l'achat de 8 ordinateurs et des vidéoprojecteurs pour un montant de 5 000 € TTC.

l'achat de porte-vélos, meubles bibliothèque et de chaises pour un montant de 1 250 € TTC.

Service technique :

Il a été équipé d'un gros broyeur pour un montant de 1 315 € TTC et de perceuses pour 690 € TTC.

Avant



RAVALEMENT DE FACADES

Des aides, d'un montant de 4 000 €, ont été octroyées pour la rénovation de sept habitations.

Après



FORET

Entretien : Lieudit "Les Champs Rendus"

Le curage de fossés a été effectué le long du chemin Blanc entre l'accès baraque de chasse et la route départementale.

Forêt :

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement de 21 800 € sont couvertes par 25 400 € de recettes.

Ces recettes proviennent :

vente de bois sur pieds	= 10 100 €
vente aux cessionnaires	= 5 200 €
location association chasse	= 10 100 €

Les parcelles n° 22, 13 et 14 sont mises en exploitation pour le bois d'industrie et de chauffage pour la saison 2013-2014.



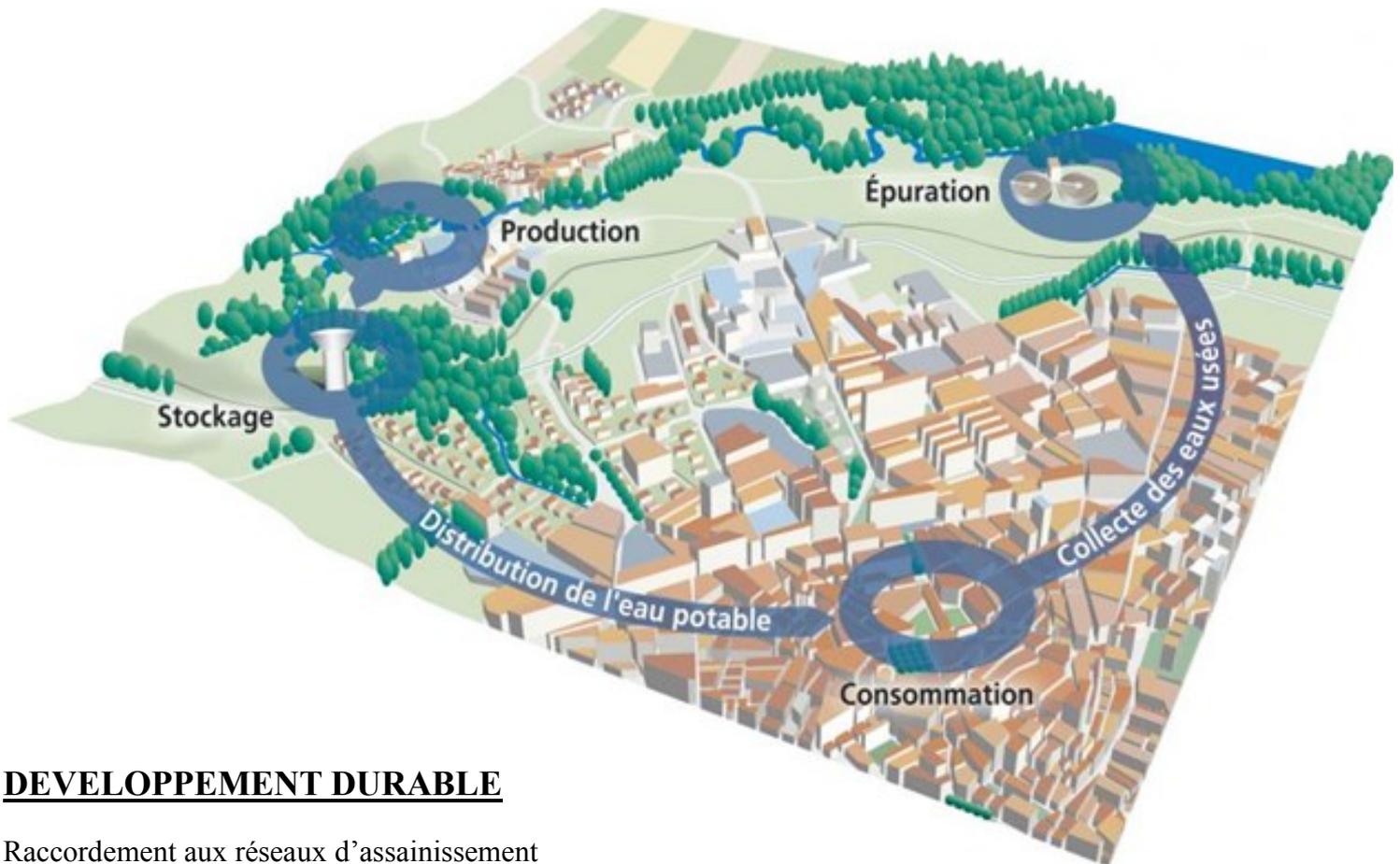
Debriefing martelage coupe 39

ASSAINISSEMENT

Les travaux de la 1^{ère} opération sont terminés. Ils concernaient trois tranches situées rue Jean Jaurès – rue Aristide Briand – le long du Rupt et route de Millery – pour un montant global de 1 566 481 €^{HT}, subventionné à hauteur de 63 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le département de Meurthe-et-Moselle et l'Etat.

En fin d'année 2013, la commune a lancé une étude pour analyser l'état physique des milieux récepteurs afin de poursuivre la 4^{ème} tranche de collecte des eaux usées.

Cette 4^{ème} tranche de travaux concerne la création d'un collecteur à l'arrière des habitations situées entre les n° 44 et 79 rue Jean Jaurès. Le coût du projet est de l'ordre de 275 000 €^{HT}.



DEVELOPPEMENT DURABLE

Raccordement aux réseaux d'assainissement

Au regard du code de la santé publique, il est rappelé que tous les propriétaires ont obligation de raccorder leur habitation sur les réseaux d'assainissement et de déconnecter leur fosse septique.

Pour les administrés qui ont déjà réalisé leurs travaux, il leur est demandé de déposer au secrétariat de mairie (factures, justificatifs de vidange...) afin qu'il leur soit délivré une attestation de conformité.

Pour ceux qui n'ont pas encore réalisé leur mise en conformité, les services administratifs et les élus se tiennent à leur disposition pour mener à bien les déconnexions de fosses septiques.

Sensibilisation

Pour éviter les dysfonctionnements de la station d'épuration, des postes de refoulement, des réseaux et des coûts élevés d'entretien sur ces installations, il est **IMPERATIF** de ne pas jeter des déchets solides, comme des lingettes, des couches, des produits d'hygiène, voire même des produits mentionnant sur leur emballage "biodégradable" ou "jetable dans les WC", dans vos canalisations.

SOCIAL : INFORMATIONS

Croix Rouge Française

Vesti-boutique
101 rue Emile Zola
Bâtiment Montesquieu
à FROUARD



Tous les mercredis et les samedis de 14h00 à 17h00.
vêtements, chaussures et linge de maison, produits ménagers, cadres photos, petit mobilier, le tout à des prix très attractifs (de 0,50 € à 5 €).

ASSOCIATION LES LOUPIOTS

43, rue de l'Hôtel de Ville
54390 FROUARD
du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30
Distribution gratuite de vêtements de 0 à 6 ans

La banque alimentaire de Marbache fait une distribution mensuelle aux personnes en difficultés et à faibles ressources.



Banques Alimentaires

CARTE Solidarité Transport

Les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire bénéficient d'une carte de réduction permettant l'utilisation de billets à ½ tarif sur certains tickets SIT du Bassin de Pompey (décision de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey du 15 mai 2003, dans le cadre de la Loi SRU). Les dossiers peuvent être constitués au CCAS ou au Centre Médico-Social de POMPEY.

Ouverture hebdomadaire : le jeudi de 14h00 à 16h00, au 1^{er} étage de la mairie.
Tout habitant souhaitant effectuer des démarches relatives à l'emploi : recherche d'emploi, formations, renseignements divers... peut venir en Mairie.



Inscriptions à POMPEY, à la salle Jean XXIII
rue des Brevelles, les mardis et mercredis
après-midi
de 14 h à 16 h 30.



Le CCAS : Le Centre Communal d'Action Social

Mission du service

Le CCAS est un établissement public communal administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire. Outre son Président, Eric PAILLET et sa Vice-présidente Ginette PAVESI, le Conseil d'Administration comprend des membres élus et nommés parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Le CCAS anime l'action générale de prévention et de développement de la Commune.

Le CCAS développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aides et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficultés, lutte contre l'exclusion. Le CCAS de MARBACHE assure aux Marbichons, quels que soient leur âge, leur condition sociale ou les difficultés rencontrées, un service public au plus proche de leurs préoccupations.

Informations et accueil du public

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le CCAS au 03.83.24.90.18. le mardi et le jeudi de 8h à 12h. Madame Ginette PAVESI, Adjointe à la Solidarité et la secrétaire, Béatrice Percebois, accueillent toute personne désirant obtenir des informations, des conseils ou une aide sur les questions de la vie quotidienne en lien avec d'autres partenaires (Centre Médico-Social, CPAM...).

Les aides sociales

Sur dossier, le Conseil d'Administration du CCAS peut apporter aussi des soutiens financiers, en cas de difficultés après étude de la situation sociale et budgétaire.

Différents types d'aides sont possibles :

- l'aide alimentaire : accès à la Banque Alimentaire,
- l'aide financière (aide directe ou prêt) : aide à l'accès aux transports, aide au paiement de factures,
- les aides aux départs en colonie des enfants pour les personnes non imposables.

Les seniors en vacances

En 2013, les CCAS des communes de Frouard, Bouxières-aux-Dames, Faulx, Marbache, Pompey, Saizerais et Custines, en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) ont organisé deux voyages pour les personnes de plus de 60 ans :

- à MESCHERS en Charente-Maritime du 22 au 29 juin 2013 et du 7 au 14 septembre 2013.,
- Pour l'année 2014, il est proposé deux voyages au LAVANDOUDU du 7 au 14 juin 2014 et du 6 au 13 septembre 2014. Les inscriptions se feront en Mairie début janvier. Pour constituer le dossier, vous devrez vous munir de la feuille d'imposition de 2012. Les personnes non imposables seront prioritaires.

Voyage des Seniors à Meschers

Par Pierrette ROBIN (accompagnatrice pour Marbache).

Cette année le voyage des Séniors avait pour destination Meschers en Charente Maritime. Il se déroulait du 22 au 29 juin.

Les Vacanciers ont pu visiter Talmon, Royan, Barzan, l'île d'Oléron et les grottes de Matata.

Le Centre était situé un peu loin de Meschers, néanmoins l'animation était de qualité. Nos seniors ont eu l'occasion de participer à une soirée dansante, un loto, un concours de belote, un tournoi de pétanque, un rand quizz.

Bref, il n'y avait pas de quoi s'ennuyer.

Quinze Marbichons ont profité de cette escapade, ainsi que les communes de Faulx, Maleloy, Bouxières aux Dames, Pompey, Saizerais, Frouard.

Un grand merci au CCAS de Frouard pour l'organisation.



INFORMATION : Pour cette fin d'année, « nos Anciens » (à partir de 65 ans) ont eu le choix entre un bon d'achat de 16 euros dans les commerces de Marbache et un panier garni de la même valeur. Certains seniors ont choisi de faire don au CCAS de leur bon d'achat. Tous nos remerciements à eux pour leur générosité.

PERSONNES AGEES – PERSONNES HANDICAPEES

Les services territoriaux Personnes âgées – Personnes Handicapées créés par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Des animatrices spécialement formées :

- vous écoutent et vous informent,
- vous orientent vers les organismes adaptés,
- si besoin, vous accompagnent dans vos démarches administratives en vous aidant à remplir les dossiers correspondants,
- vous informent sur les services d'aide à domicile et les établissements de votre secteur (maison de retraite, foyer d'hébergement, établissement et service d'aide par le travail, maison d'accueil spécialisée, etc.).

Les conseillers(ères) en gérontologie et les conseillers(ères) handicap sont là pour :

- évaluer vos besoins,
- élaborer avec vous un plan d'aide personnalisé en concertation avec votre entourage.

Vous pouvez vous rendre dans les services territoriaux ou les contacter par téléphone :

CONSEIL GENERAL DE MEURTHE ET MOSELLE
TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE
MAISON DU DEPARTEMENT
SERVICE PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
9200 route de Blénod
BP 20117 MAIDIERES
54704 PONT-A-MOUSSON CEDEX
03.83.80.02.38



Si vous éprouvez des difficultés majeures à vous déplacer, un professionnel peut se déplacer à votre domicile.

ACCUEIL DES RESSORTISSANTS ETRANGERS

A COMPTEUR DU 04/11/13, LA PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE A NANCY DEVIENT LE SITE UNIQUE POUR LE DEPOT ET L'ENREGISTREMENT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR

Afin de lutter contre la fraude et de renforcer la sécurité des cartes de séjour qui sont délivrées, les demandes de carte de séjour des demandeurs domiciliés dans le département de Meurthe-et-Moselle sont désormais déposées uniquement à la :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
6 rue Sainte Catherine
54000 NANCY

Votre dossier sera déposé uniquement sur rendez-vous que vous pouvez prendre :

⇒ soit par mail à l'adresse suivante : pref-rdv-sejour@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Merci d'indiquer dans votre mail : nom, prénom, date et lieu de naissance, numéro de la carte de séjour en votre possession, adresse, numéro de téléphone

⇒ soit auprès du pré-accueil du service immigration intégration de 8h30 à 12h00.

Une convocation vous sera remise avec la liste des pièces à apporter le jour du rendez-vous.

Dépôt des demandes de carte de séjour : sur rendez-vous les matins de 8h30 à 12h00

Retrait des cartes de séjour : sur rendez-vous les après-midis de 13h30 à 15h30

Dépôt des demandes et retrait de documents pour mineurs : les mercredis après-midis de 13h30 à 15h30

Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner sur le site internet de la préfecture www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (rubrique : Démarches administratives/Etrangers)

Ou adresser vos questions par mail :

pref-infos-sejour@meurthe-et-moselle.gouv.fr



Ent. ARNOULD Daniel

MAÇONNERIE - TOITURE
TERRASSEMENT - FAÇADE
PLAQUES DE PLATRE - NEUF ET RENOVATION

03 83 24 01 87 - 06 85 96 33 58

10, clos des Blanchés Vignes 54820 MARBACHE
Siret : 509 470 670 00019

SERVICE DE QUALITÉ Idéal Pressing

Le Nettoyage à Sec par Spécialiste



TRAITEMENT DAIM - CUIR
TAPIS - AMEUBLEMENT
VOILAGE
REPASSAGE
TRAVAUX COUTURE

34, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES - Tél. 03 83 49 17 71



Primaflor

voire fleuriste décorateur
Françoise Lagrange

LABEL FLEURISTE QUALIFIÉ

service et décoration • habitations
locaux commerciaux • entreprises

41, rue du Général Leclerc - Custines

Téléphone : 03 83 24 35 13
primaflor@orange.fr



Commandez et payez sans vous déplacer • Entreprise agréée paiement par CB à distance



chauffage
plomberie
sanitaire
énergie renouvelable

M. Bruno Millot
M. Terry Garnier

6 rue de Nomeny
54610 Manoncourt-sur-Seille

06 98 9 7 25 54

mg.energie@yahoo.fr

Cycles PERNOT



toute la gamme MBK

SCOOTER TNT
2 temps

à partir de **840 €**

VTT - VTC
Vélo - Enfant



43, av du Gal de Gaulle POMPEY - 03 83 49 29 12



ELECTRICITE GENERALE
INSTALLATIONS TELEPHONIQUES
MAINTENANCE ET POSE
ECLAIRAGE PUBLIC



Tél. : 03 83 31 33 08
Fax : 03 83 31 40 31
e-mail : svt54@wanadoo.fr
Portable : 06 89 87 24 97
<http://svt54-57.monsite.orange.fr>

6 rue de Nomeny
54610 MANONCOURT / SEILLE



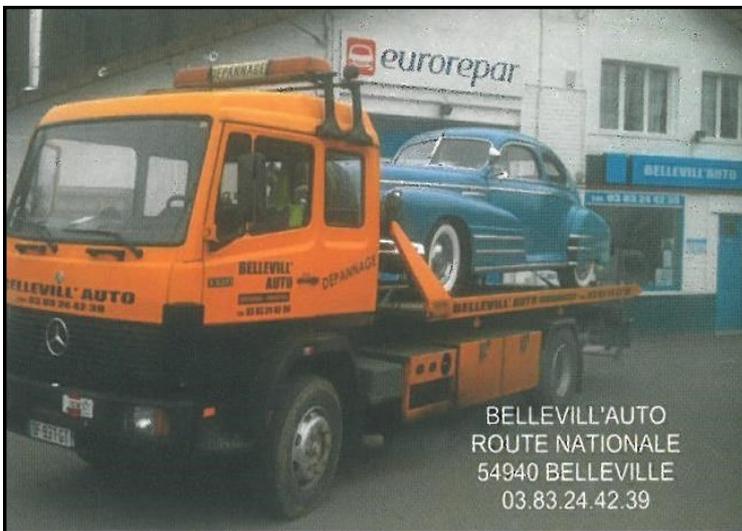
Eric JANOT Viticulteur-Récoltant

- Saint Véran
- Macon Prissé
- Beaujolais Village

Rouge et Rosé
(Bag in box 5 et 10 litres)

Domaine des Vessats 71570 LEYNES

06 12 94 07 25



BELLEVILL'AUTO
ROUTE NATIONALE
54940 BELLEVILLE
03.83.24.42.39

Etat Civil

Naiissances

		
	Le 1 ^{er} décembre 2012	
	FRANZETTI Hanaé	
	Le 24 décembre 2012	
	GILLET Mathéo	
	Le 1 ^{er} janvier 2013	
	KIMENAU Romane	
	Le 4 février 2013	
	MAXANT Lila	
	Le 5 mars 2013	
	DEL AMO Gaël	
	Le 16 mars 2013	
	BULUT Gullu	
	Le 19 avril 2013	
	MAZOUNI DELAHAYE Zack	
	Le 26 avril 2013	
	GODENIR Nolwenn	
	GODENIR Kenzo	
	Le 30 avril 2013	
	DUBOIS Arthur	
	Le 5 mai 2013	
	EL OUALI Kaïs	
	Le 14 juin 2013	
	CASTELLO Lilou	
	Le 16 juin 2013	
	BOUQUIÉ Jonathan	
	Le 28 juin 2013	
	LEMAIRE Tony	
	Le 20 juillet 2013	
	ROBIN Raphaël	
	Le 26 juillet 2013	
	ROBIN Noé	
	Le 6 août 2013	
	SCHUSTER Sixtine	
	Le 29 août 2013	
	CARICCIA Roméo	
	Le 11 septembre 2013	
	NICOLAS Elena	
	Le 16 octobre 2013	
	Raphaël BURGER	

Mariages

		
	Le 20 juillet 2013	
	M. ROBIN Tony et	
	Mme SANABRIA GONZALEZ Maria Elizabeth	
	Le 10 aout 2013	
	M. GODENIR Joël et	
	Mme GAIRE Amélie	
	Le 10 aout 2013	
	M. VILLA Laurent et	
	Mme BOUGARAN Nathalie	
	Le 5 octobre 2013	
	M. ROBIN Pascal et	
	Mme KIEFER Marie-Christine	

Décès

		
	Le 5 janvier 2013	
	Mme PELLETIER Nelly née FRANCOIS	
	Le 10 janvier 2013	
	Mme TAINGLAND Evelyne née POIGNANT	
	Le 2 février 2013	
	Mme MAILLARD Lucienne née FELIX	
	Le 26 février 2013	
	M. MASSENHOVE Edouariame	
	Le 2 mars 2013	
	M. FINOËL Jean-Paul	
	Le 4 mars 2013	
	M. HECHT Jean	
	Le 30 mars 2013	
	M. BERG Christian	
	Le 25 avril 2013	
	Mme EISLER Solange née WERNERT	
	Le 6 mai 2013	
	Mme MILLERY Alice née CLAUDE	
	Le 4 août 2013	
	M. BARRERO CANTERO Conrado	
	Le 10 septembre 2013	
	M. BAUQUE André-Jean	
	Le 4 octobre 2013	
	M. MANCINI Eraldo	

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Quelque soit votre situation, vous devez fournir :
le formulaire CERFA (disponible en mairie) à compléter et signer par vous ou, pour un mineur, par la personne exerçant l'autorité parentale,
2 photographies d'identité de format 35 x 45 mm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, vous présentant de face et tête nue (réalisées par un photographe professionnel ou une cabine automatique agréée),
un justificatif de domicile ou de résidence (par exemple : acte de propriété, quittance de loyer de moins de trois mois, avis d'imposition, facture de moins de trois mois d'énergie ou de télécommunications...)
le cas échéant, un timbre fiscal : la carte nationale d'identité est gratuite mais son renouvellement est soumis à un droit de timbre de 25 euros si l'ancienne carte ne peut pas être présentée. Pour le passeport biométrique, le droit de timbre est de 86 euros, minoré à 42 euros pour les mineurs de 15 ans et plus et 17 euros pour les mineurs de moins de 15 ans.

Trois mesures de simplification :

L'équivalence entre la carte nationale d'identité et le passeport : la présentation d'une carte d'identité plastifiée permet sans aucune difficulté d'obtenir un passeport. De même, la présentation d'un passeport électronique ou biométrique permet d'obtenir une carte nationale d'identité.

Un renouvellement très simplifié des titres sécurisés : la présentation d'un de ces titres suffit désormais à justifier votre état civil et votre nationalité française.

Une vérification de la nationalité française moins contraignante : dans les cas bien précis où elle est indispensable, la vérification de la nationalité française est simplifiée. En particulier, un certificat de nationalité française ne vous sera demandé qu'en dernier recours.

Première demande de CNI ou d'un passeport : Pièces à fournir

Si vous possédez déjà un autre titre sécurisé

Vous demandez un passeport biométrique en étant déjà titulaire d'une carte nationale d'identité plastifiée, ou vous demandez une carte d'identité en étant déjà titulaire d'un passeport électronique ou biométrique.

les pièces requises (encadré jaune),
l'autre titre sécurisé dont vous êtes déjà titulaire.

Si vous possédez un autre titre non sécurisé, encore valable ou périmé depuis moins de deux ans
les pièces requises (encadré jaune),
l'autre titre non sécurisé dont vous êtes déjà titulaire.

Si vous ne possédez pas un autre titre
les pièces requises (encadré jaune),

un justificatif d'état civil (un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de trois mois, ou à défaut, copie intégrale d'acte de mariage),
un justificatif de nationalité si votre justificatif d'état civil ne suffit pas à établir votre nationalité.

Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport

Vous renouvelez un titre sécurisé

les pièces requises (encadré jaune),
le titre sécurisé dont le renouvellement est demandé.

Vous renouvelez un titre non sécurisé

Si vous possédez déjà un autre titre sécurisé

Vous demandez un passeport en étant titulaire d'une carte nationale d'identité plastifiée ou vous demandez une carte nationale d'identité en étant titulaire d'un passeport électronique ou biométrique.
les pièces requises (encadré jaune),
le titre sécurisé dont vous êtes déjà titulaire.

Si vous possédez un autre titre non sécurisé, deux cas sont possibles :
votre titre non sécurisé est encore valable ou périmé depuis moins de deux ans :

les pièces requises (encadré jaune),
le titre non sécurisé en votre possession.
Votre titre non sécurisé est périmé depuis plus de deux ans :
les pièces requises (encadré jaune),
un justificatif d'état civil (un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de trois mois, ou à défaut, copie intégrale d'acte de mariage),
un justificatif de nationalité si votre justificatif d'état civil ne suffit pas à établir votre nationalité.

Renouvellement pour perte ou vol d'une CNI ou d'un passeport

Dans tous les cas, vous devez fournir :

la déclaration de perte ou de vol,
les pièces requises (encadré jaune),

si votre déclaration de perte ou de vol concerne un passeport biométrique, aucun autre document ne vous sera demandé,
si vous pouvez présenter un autre titre sécurisé que celui qui a été perdu ou volé, vous devez fournir l'autre titre sécurisé en votre possession,

-dans les autres cas,
si votre titre perdu ou volé était en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans, aucun autre document ne vous sera demandé,
si votre titre perdu ou volé était périmé depuis plus de deux ans, vous devez fournir :
un justificatif d'état civil (un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de trois mois, ou à défaut, copie intégrale d'acte de mariage),
un justificatif de nationalité si votre justificatif d'état civil ne suffit pas à établir votre nationalité.



Pour faciliter vos démarches d'obtention ou de renouvellement d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport, vous pouvez désormais présenter un autre titre sécurisé en votre possession.

- la carte nationale d'identité « plastifiée », en service depuis 1995 ;
- le passeport électronique, délivré depuis le 13 avril 2006 ;
- le passeport biométrique, généralisé depuis le 28 juin 2009.



Carte d'identité plastifiée

Passeport biométrique ou passeport électronique (se distingue par le dessin d'une puce sous la mention « passeport »)



- On entend par « titre non sécurisé » l'un des documents suivants :
 - la carte nationale d'identité cartonnée ;
 - le passeport manuscrit ;
 - le passeport optique de type « Delphine ».



Carte nationale d'identité cartonnée



Passeport non sécurisé

Pour la carte nationale d'identité : s'adresser à la mairie de votre domicile.

Les villes délivrant les passeports :

Nancy, Frouard, Dieulouard, Pont-à-Mousson

Veillez vous adresser à la mairie de votre domicile pour préparation du dossier.

ATTENTION : le renouvellement de l'ancienne carte cartonnée est considéré comme une première demande.

Nouveaux Habitants

**BIENVENUE
DANS NOTRE VILLAGE**

MARBACHE

M. BARTH Emmanuel
6 rue du Mercy

M. VALEN Cyril et
Mme BATISTA Coralie
17 A chemin des Roches

M. et Mme BRAIDOTTI Julien
6 clos de la Gde Chevreuse

M. CEUKELEIRE Cédric et
Mme ELFASSY Annelore
92 rue Clemenceau

M. et Mme D'APRILE Giovanni
18 place du 8 mai 1945

M. et Mme FOL Guy
15 A rue Jean Jaurès

M. GODEFROID Julien
104 rue Jean Jaurès

Mme HAAS Nadine
19 rue Aristide Briand

M. et Mme LABREVOIR
9 faubourg Saint Nicolas

M. LEPAGE Vivien
92 rue Clemenceau

M. et Mme LOUIS Olivier
122 A rue Jean Jaurès

Mme MARGALIDA Florence
8 place du 8 Mai 1945

M. MAROCCHI Hugo et
Mme STAUB Alexandra
135 rue Jean Jaurès

M. MICHEL Christophe et
Mme UGOLINI Laëtitia
2 B avenue Foch

M. et Mme SERTON Alain
10 rue de la Brasserie

M. et Mme VILLA Laurent
16 bis rue des 4 Fils Aymon

Mme VINCENT Marie-Odile
6 chemin de la Taye



Groupement de gendarmerie départementale de la Meurthe et Moselle



Préfet de la Meurthe et Moselle



Ministère de la justice et des libertés



Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Meurthe et Moselle

Pour mieux protéger votre domicile contre les risques de cambriolage, pensez à la règle des « 3 S »

Sécuriser Surveiller Signaler



Sécuriser son habitation



Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principale et secondaires, etc.);

Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur;

Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus;

Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.);

Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.);

Entretien ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.



Surveiller l'environnement proche



Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence;

Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.



Signaler toute présence suspecte



Signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation);

Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

Vie Pratique

Cabinet médical : 90 D Rue Jean Jaurès

Prendre rendez-vous de préférence
entre 7h30 et 12h30 auprès du secrétariat.

Entre 19h00 et 7h30 :
Régulation des gardes 0 820 33 20 20

Médecins – Généralistes

☞ Docteur Marc ECKMANN

☎ 03.83.24.90.10 - Absent le samedi

Consultations sur rendez-vous

☞ Docteur Sophie LEFEVRE-DROUHIN

☎ 03.83.24.09.19 - Absente le mercredi

Consultations sur rendez-vous

☞ Docteur Martine MILLERY

☎ 03.83.24.01.61 - Absente le vendredi

Consultations sur rendez-vous

Nouveau service d'urgence médicale :

MEDIGARDE 54 ☎ 0 820 33 20 20

Un médecin libéral régulateur vous conseille ou vous oriente vers un confrère de garde ou un service d'urgence, la nuit, le week-end, les jours fériés.

Infirmiers

Mme Alexandra TOULOUSE 06.84.30.07.58

M. Patrick BECQUER 06.59.59.97.63

☎ 03.83.24.04.81 (secrétariat ou répondeur indiquant le n° de Portable de l'infirmier(e) de service).

Soins à domicile et au cabinet sur rendez-vous.

Masseurs – Kinésithérapeutes

Mme Marie FAAS-DEMOISSON et

Mme Christelle ORBION

☎ 03.83.24.96.51

19 rue des 4 Fils Aymon

Consultations au cabinet sur rendez-vous :

Du lundi au samedi matin

Soins à domicile sur rendez-vous.

Chirurgien – Dentiste

Mme Brigitte THOMANN-HARMAND

☎ 03.83.24.90.65

12 place du 8 Mai 1945

Fermé le lundi matin et le mercredi toute la journée

Service de garde : dimanche et jours fériés de 9h00 à 13h00

Appelez le 15, pour obtenir les coordonnées du praticien.

Pharmacie

Pharmacie DOUSSET

☎ 03.83.24.90.16

143 rue Jean Jaurès

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 12h30 / 14h30 à 18h00

Pour connaître la **pharmacie de garde** du secteur, téléphonez au 3237

Services médicaux

CHU de Nancy

29 avenue du Maréchal de Tassigny

54035 NANCY Cedex

<http://www.chu-nancy.fr>

Hôpital Central - MVF - St Julien ☎ 03.83.85.85.85

Hôpitaux de Brabois ☎ 03.83.15.30.30

Hôpital Jeanne d'Arc (Toul) ☎ 03.83.65.60.60

SAMU ☎ 03.83.32.85.79

Services d'urgences

Centre anti-poisons de Nancy : ☎ 03.83.32.36.36

Centre 15 (Urgences) : ☎ 15

Pompiers : ☎ 18

Appel d'urgence européen : ☎ 112

Brigade de Gendarmerie de

Pompey : ☎ 03.83.49.22.45

Centre opérationnel et de

renseignements de la

gendarmerie de Nancy : ☎ 17



Depuis le 04/11/13, mise en place d'une nouvelle organisation des urgences en coopération avec le CHU de Nancy, sous l'autorité du Docteur NACE, Ce fonctionnement repose sur la **présence d'un médecin urgentiste senior 24h/24**, assurant les urgences et le SMUR **ainsi que d'un interne 24h/24**.

Cure de POMPEY

1 rue de la Salle

54340 POMPEY

Abbé Jean BERCHMANS KARABADUMBA

☎ 03.83.49.00.58

Calendrier des Eucharisties

23/03/2014 à 10h30 : Liverdun

27/04/2014 à 10h30 : Frouard

08/05/2014 à 09h30 : Liverdun

11/11/2014 à 09h30 : Pompey

Mairie

64, rue Clemenceau

☎ 03.83.24.90.18 Fax : 03.83.24.98.41

Courriel : mairie-marbache@orange.fr

🕒 Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

Le vendredi : permanence du Maire sans rendez-vous :
de 17h00 à 19h00



Maire : Eric PAILLET

Première Adjointe, Commission Solidarité : Ginette PAVESI

Deuxième Adjoint, Commission Développement : Jean-Jacques MAXANT

Troisième Adjoint, Commission Cadre de Vie : Henri CHARPIN

Conseillère Déléguée, Commission Communication et Relations Extérieures : Olivia FOUQUENVAL

Conseiller Délégué, Commission Sécurité : Claude DUTHILLEUL

Service administratif :

Mme Martine GITZHÖFFER-SCHMITT

Mme Béatrice PERCEBOIS

Mme Véronique SCHMITT

Mme Malika ROBIN

Melle Clarisse ABADIE

Animation :

M. Frédéric MULLER

Bibliothèque :

Mme Evelyne BECKER

Service des écoles :

Mme Martine BOTZ

Melle Laëticia HENRY

Service technique :

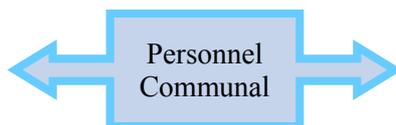
M. Fabrice GROSDÉMANGE

M. Philippe GILLE

M. Christophe SIFFERT

M. Denis GODENIR

M. Bryan CHEHILI



Médiathèque Municipale

Présidente Marbache Lecture :

Mme Christiane DOYOTTE

8 place du 8 mai 1945 ☎ 03.83.24.96.82

Horaires d'ouverture :

Lundi de 17h à 18 h

Mercredi de 14h à 16 h

Samedi de 14h à 16h

Espace Périscolaire (Cantine-Garderie)

Président : Familles Rurales : M. Serge BILLON

3 rue Clemenceau ☎ 03.83.24.99.83

Personnel : Mme Isabelle DUPUIS

Mme Patricia CHRETIEN

Melle Carole PATURAU

Mme Isabelle WINTERSTEIN

Location Centre Socio culturel

3 voie de Liverdun à Marbache

Habitants de Marbache :

- ▶ 1 journée en semaine : 110 € (dont 10 € OM *)
27,50 € d'arrhes
- ▶ 1 Week-end ou 1 jour férié : 180 € (dont 20 € OM)
45,00 € d'arrhes

⇒ Nettoyage :

Le nettoyage des locaux peut être réalisé par l'organisateur ou par une société de service moyennant une participation financière.

⇒ Assurance :

Une attestation d'assurance « Responsabilité Civile Locative » pour toute location est requise.

⇒ Caution :

Un chèque de caution de 700 € est demandé.

Personnes ou associations extérieures

- ▶ 1 journée en semaine : 170 € (dont 10 € OM)
42,50 € d'arrhes
- ▶ 1 Week-end ou 1 jour férié : 330 € (dont 20 € OM)
82,50 € d'Arrhes



*OM : Ordures ménagères

Renseignements divers

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1 rue du Préfet Claude Erignac à NANCY
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30
☎ 03.83.34.26.26

Communauté des Brigades de Gendarmerie FROUARD-POMPEY

Rue Anatole France
54390 FROUARD
Urgence tél. : 17
☎ 03.83.49.22.45

Caserne des Pompiers – Pompey

Zac de Turlemont
Urgence tél. : 18
☎ 03.83.49.24.36

Véolia Eau – Agence Lorraine Sud

Z.I. Pompey Industries
Boulevard de Finlande
54340 POMPEY
☎ 03.83.49.93.70

GDF SUEZ

Urgence sécurité gaz :
☎ 0 800 473 333 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Raccordement au gaz naturel :
☎ 0 810 224 000 (prix d'un appel local)

Pour les administrés qui ont un contrat de gaz naturel ou d'électricité **Gaz de France DolceVita** :

☎ 0 969 324 324 (appel non surtaxé) ou sur www.dolcevita.gazdefrance.fr

France Télécom

Accueil 8 rue Saint Thiébault à NANCY
N° vert : 0 800 101 454
☎ 10 14 pour les particuliers
☎ 10 16 pour les professionnels

Office National des Forêts – LIVERDUN

Monsieur DOMICILLE Benoît
☎ 03.83.23.61.45

Direction Départementale de l'Équipement et d'Agriculture

Place des Ducs de Bar- CO 60025
54035 NANCY cedex
Accueil du public : du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
☎ 03 54 95 64 00

Vous rencontrez des difficultés de réception avec la Télévision Numérique Terrestre ?

Composez le
0825 625 625
15 ct/min

Bizutage

0 808 800 209 c'est le n° vert mis en service par le rectorat de Nancy-Metz, dans le cadre de la lutte contre le bizutage. Les personnes qui estiment avoir été victimes ou témoins de scènes de bizutage peuvent appeler ce numéro, anonymement si elles le souhaitent, de 9h à 18h du lundi au vendredi.

Médias

☞ Presse locale :

Correspondante Est Républicain

Mme Laëtizia VISCONTI - 9 rue des 4 Fils Aymon
☎ 03.83.23.77.35
✉ lvisconti@orange.fr

☞ Télévision Locale :

TVLM sur le Câble - canal 62 et sur Internet

www.youtube.com, chercher tvlmmarbache
Présidente : Mme Olivia FOUQUENVAL
☎ 06.86.36.05.93
✉ tvlm.marbache@orange.fr

☞ Marbache Télé-Câble :

Depuis le 25/07/13, le service réseau câblé de la télévision est repris par la commune
☎ 03.83.24.90.18

@ Site Mairie @

www.marbache.fr

(Contact : Mme Christine HARREL 06.12.41.23.68
christharre@gmail.com)

Transports

☞ Agence du SIT

7 rue du Général de Gaulle
54340 POMPEY
☎ 03.83.49.23.23

Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.

☞ SNCF

Contact Lorraine

☎ 0 891 674 674 (du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00, et le samedi de 9h00 à 14h00)
Site Internet : www.ter-sncf.com/lorraine

CARTE « FAMILLE NOMBREUSE » S.N.C.F.

Pour la carte, vous devez vous renseigner auprès de la S.N.C.F. par téléphone au 3635.



La Poste

La Poste - Chèque Postaux- Caisse Nationale d'Épargne
60 rue Clemenceau ☎ 03.83.24.91.67
Ouverture au public du lundi au samedi de 8h45 à 11h45.
Fermée les après-midi.

Départ du courrier en semaine : 15h00

Départ du courrier le samedi : 11h30

4 boîtes aux lettres sont réparties sur la commune, levée du courrier à 9h pour chacune :

- à la gare.
- au niveau du 1 faubourg Saint Nicolas.
- rue Jean Jaurès, dans la descente du cabinet médical.
- en face du 43 rue Jean Jaurès (Grande Chevreuse).



Une page présentant en détail les intérêts touristiques de Marbache existe sur le guide en ligne France-Voyage.com. et est accessible à partir du lien suivant :
<http://www.france-voyage.com/communes/marbache-19699.htm>



⇒ SERVICES FINANCIERS

☞ Trésorerie Principale de Maxéville

8 rue du 15 Septembre 1944

54320 MAXEVILLE

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

☎ 03.83.17.35.62

☞ Centre des Impôts NANCY Nord/Ouest

Said Frouard - Cité Administrative

45 rue Ste Catherine

54043 NANCY CEDEX

Accueil - Bâtiment 1 : de 8h30 à 17h00 du lundi au vendredi

☎ 03.83.85.46.46

☞ Centre des Impôts

Foncier - Cadastre

Cité Administrative Bât H2

45 rue Sainte Catherine à NANCY

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 16h15

☎ 03.83.91.33.00

Site Internet : www.cadastre.gouv.fr

SERVICE DES CARTES GRISES

6 rue Sainte Catherine

☎ 03.83.34.26.27

Ouvert de 8h30 à 15h30 sans

interruption du lundi au vendredi.

Fermeture exceptionnelle à 12h00 le

dernier jour ouvré de chaque mois.



A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

LA TRESORERIE DE MAXEVILLE SE REORGANISE

L'ACTIVITE DE RECOUVREMENT DES IMPOTS EST TRANSFEREE AU SERVICE DES IMPOTS
DES PARTICULIERS DE NANCY NORD OUEST

CITÉ ADMINISTRATIVE
45, RUE SAINTE CATHERINE
54 043 NANCY CEDEX

VOUS POURREZ EFFECTUER L'ENSEMBLE DE VOS DEMARCHES FISCALES (DECLARATIONS,
RENSEIGNEMENTS, PAIEMENTS ...) AUPRES DE CE SERVICE

VOUS POUVEZ EGALEMENT RETROUVER NOS SERVICES SUR INTERNET A L'ADRESSE
<http://www.impots.gouv.fr>



**TROUVEZ LA
PHARMACIE DE GARDE**
la plus proche !



⇒ PERMANENCES JURIDIQUES

Permanences gratuites assurées par des avocats les samedis matin au Tribunal de Grande Instance, rue du Maréchal Juin à Nancy. Se présenter de 8h00 à 8h15 (seules 20 personnes peuvent être reçues par matinée).

⇒ PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les permanences du conciliateur de justice, M. Robert GERARD, ont lieu à la Mairie de Pompey 36 rue des Jardins Fleuris (horaires affichés à la Mairie)

☎ 03.83.49.23.56

Juillet, août, septembre uniquement sur rendez-vous.

⇒ LE MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

☎ 03.83.34.25.20

Le jeudi après-midi sur rendez-vous

1 rue du Préfet Claude Erignac - Nancy

SOCIAL ET EMPLOI

Centre médico-social

Assistante sociale : Mme BERADY

89 rue Sainte Anne à POMPEY

☎ 03.83.49.07.12

Sur rendez-vous de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

Ordures ménagères

Pour tout renseignement :



Rue des 4 Éléments – 54340 POMPEY
Tél. : 03 83 49 81 81 - Fax : 03 83 49 81 99

accueil@bassinpompey.fr

www.bassinpompey.fr

C'est ma vie, c'est mon territoire !



Avec la certification ISO 14001 de son Parc d'activités Eiffel Energie la Communauté de Communes du bassin de Pompey s'engage à préserver l'environnement

La collecte des **déchets ménagers** a lieu le **jeudi matin**

⇒ Les bacs seront à sortir le mercredi soir à partir de 19h et rentrés si possible après le ramassage.

⇒ Au cas où le jeudi serait un jour férié, le ramassage se fera le vendredi.

Collecte des **déchets verts** tous les jeudis matin.

⇒ Pendant la saison hivernale, les bacs seront collectés une semaine sur deux, les semaines impaires du 1^{er} décembre 2013 au 31 mars 2014.

Il est possible que les collectes ne soient pas effectuées en cas d'intempéries (neige, verglas). Dans ce cas, les collectes seront reportées à la semaine suivante. Il en est de même pour les collectes qui n'ont pu être réalisées, empêchées par les mauvais stationnements.

⇒ Attention, la Police Intercommunale est susceptible de verbaliser tout véhicule empêchant le passage du camion de ramassage des ordures.

Collecte des piles usagées :

- en Mairie

Collecte des objets hétérogènes en 2014 :

- Premier semestre : 20 mars 2014
- Deuxième semestre : courant octobre

En dehors de ces collectes spécifiques, les déchets hétérogènes doivent être déposés à la déchetterie.

Le dépôt et l'enlèvement des objets hétérogènes obéissent aux mêmes règles de collecte que les ordures ménagères, en ce qui concerne l'heure et le lieu de dépôt. Le dépôt est limité à 2 m³ par foyer.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques ne sont plus acceptés pour la collecte des objets hétérogènes.

Une benne est mise à votre disposition à la déchetterie intercommunale.

Plus d'infos sur www.bassinpompey.fr

Déchetterie intercommunale

Voie de la Digue – Ecluse de Clévant à FROUARD

☎ 03.83.89.41.41

Accès : Vignette "Energie Communes" collée sur le par-brise du véhicule.

La vignette « Energie Communes » peut désormais être retirée auprès du Secrétariat de Mairie ; se munir de la carte grise du véhicule (VP uniquement).



La déchetterie, située sur la commune de Frouard, est équipée de 12 bennes, 1 benne pneus, 2 bennes gravats, 4 bennes divers, 1 benne carton-papier, 1 benne végétaux, 1 benne bois, 1 benne métal, 1 benne électroménagers.

Son accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les artisans-commerçants qui peuvent y déposer certains déchets dans des limites de dépôts réglementés.

Ouverture aux particuliers et artisans-commerçants :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 19h.

Ouverture aux particuliers seulement :

Le samedi de 10h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 13h (du 15/11 au 15/03, fermeture à 18h).

Composterie

RD 907 à MARBACHE (direction Saizerais)

Les particuliers munis de la vignette "Energie Communes" peuvent retirer du compost :

du lundi au vendredi : du 16 avril au 14 octobre de 8h00 à 16h00 et du 15 octobre au 15 avril de 8h00 à 14h00

le samedi de 10h à 17h.

Service de collecte des déchets recyclables en porte à porte

Ramassage des flacons plastiques, papiers et cartons, emballages, métalliques et Tetra Brik® dans les sacs transparents

Collecte des recyclables secs :

chaque vendredi matin.

Points tri :

Collecte du verre :

- Place des Maréchaux de France (Parking Petit Pont)
- 145, rue Jean Jaurès
- Parking de la Bonne Pêche

Collecte des textiles :

Place des Maréchaux de France

Pour connaître la localisation des points d'apport volontaire : www.bassinpompey.fr ou à la Mairie de votre domicile

Distribution annuelle de sacs biodégradables et sacs transparents

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey organise la distribution de sacs transparents et biodégradables aux habitants du Bassin concernés par la collecte des déchets fermentescibles.

Le Service Environnement assurera des permanences en Mairie : **jeudi 12 décembre 2013 de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi 13 décembre 2013 de 8h à 12h et de 13h à 19h.**



A Savoir

Sécurité publique - Chiens dangereux

Depuis le 31 décembre 2009, les propriétaires ou détenteurs de chiens d'attaque (catégorie 1) et de chiens de garde et de défense (catégorie 2) doivent être titulaires d'un permis de détention qui est délivré par les maires aux propriétaires ou détenteurs disposant d'un certain nombre de pièces, notamment une évaluation comportementale du chien, réalisée par un vétérinaire et une attestation d'aptitude du maître, délivrée par un formateur agréé.

Bruit, arrêté Préfectoral du 15/05/91

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- * les jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- * les samedis de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- * les dimanches et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Elagage

En vertu du règlement de voirie approuvé le 10/06/2008, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine. Cette opération est effectuée à la diligence des propriétaires ou des concessionnaires si la demande écrite au propriétaire est restée sans suite après une période de trois semaines à réception de celle-ci.

Les haies doivent toujours être conduites de manière à ce que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci.

Au croisement avec des voies ferrées ainsi qu'aux embranchements, carrefours et bifurcations des voies, les arbres à haut jet doivent être élagués par les soins des propriétaires ou des concessionnaires sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol dans un rayon de 10 mètres comptés du centre de ces embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveaux.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres de haut jet situés à moins de 4 mètres de la limite des voies du côté du plus petit rayon, sur tout le développement des courbes du tracé des voies et sur une longueur de 10 mètres dans les alignements droits adjacents.

Obligation de ramonage, arrêté municipal du 09/11/04

Il est prescrit que le ramonage des foyers, fourneaux et cheminées des maisons, usines, etc. doit être effectué au moins une fois chaque année.

Divagation des chiens

(article L.211-22 et suivants du code rural et de la pêche maritime)

Les chiens et les chats errants font l'objet d'une saisie et d'une conduite à la fourrière.

Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.

Dans les départements déclarés infectés de rage, il est procédé à l'euthanasie des animaux non identifiés.

Obligation de déneigement, arrêté municipal du 19/12/05

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires, les portiers ou concierges sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Par temps de gelée, il est défendu de sortir sur la rue les neiges ou glaces provenant des cours ou de l'intérieur des immeubles. Il est défendu également de faire couler de l'eau sur la voie publique ou sur les trottoirs.

Messages piégés, Attention !

Vous recevez actuellement des messages de diverses sociétés, administrations, entreprises...vous signalant que l'établissement veut vous rembourser un trop versé. Il vous est demandé d'indiquer vos coordonnées bancaires pour permettre le virement.

S'agit-il d'un piège ?

Oui, il s'agit bien d'une tromperie réalisée par des escrocs basés à l'étranger. Il ne faut jamais répondre à ce type de demandes. Cela leur permet ensuite de vider votre compte ! Détruisez ce courriel. De façon plus générale, aucune administration, service public, banque ou tout autre fournisseur n'utilise ce moyen pour vous signaler ce type de problème. De même, si vous recevez un courriel de votre banque vous annonçant que votre compte va être bloqué, détruisez-le et si vous avez un doute téléphonez à votre banque. Cela vous évitera de graves ennuis.

Il existe un site sur internet pour signaler ces messages :

www.signal-spam.fr

Le site internet gouvernemental

www.internet-signalement.gouv.fr renvoie vers ce site pour le signalement des SPAMS.

Curage des ruisseaux

L'entretien des cours d'eau non domaniaux appartient aux riverains qui sont propriétaires chacun de la moitié du lit. Il comprend le fauchage des herbes ainsi que l'abatage et l'enlèvement des arbres qui font obstacle au libre écoulement des eaux. Les riverains doivent effectuer les travaux sur leur propriété sans attendre qu'un avis leur en donne les consignes. Ces travaux sont de l'intérêt des propriétaires car ils évitent souvent les débordements des ruisseaux.

Commune de 1 000 à 3 500 habitants

**Vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale et vous voulez voter
aux ÉLECTIONS MUNICIPALES et COMMUNAUTAIRES des 23 et 30 MARS 2014**

Attention, changements !

Avec la loi du 17 mai 2013, les électeurs des communes de plus de 1000 habitants éliront aux prochaines élections locales leurs conseillers municipaux et **communautaires** (conseillers municipaux appelés à représenter la commune à la communauté de communes) avec l'application d'un nouveau mode de scrutin.

Ce qui change pour la présentation des candidats

Pour la première fois, **les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps** et pour la même durée de mandat (6 ans).

Les candidats au conseil municipal (conseillers municipaux) devront se constituer en listes :

- **complètes** : comporter autant de noms de candidats que de sièges à pourvoir,
- **paritaires** : alternance systématique homme / femme.

Les candidats au conseil communautaire (conseillers communautaires) devront également se présenter sous forme de listes complètes et paritaires, **obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal**. De ce fait, il est impossible de présenter uniquement une liste de candidats au conseil municipal sans constituer une liste de candidats au conseil communautaire (ou inversement).

Ainsi, chaque bulletin de vote comportera donc 2 listes :

- À gauche, la liste des candidats aux élections municipales ;
- À droite, la liste des candidats aux élections communautaires.

Ce qui change pour vous, électeurs

Vous ne votez qu'une fois à chaque tour de scrutin. Ces deux listes sont « bloquées » : Vous ne pouvez plus ni rayer, ni ajouter des candidats ; sinon votre bulletin est nul. Il vous est impossible de voter pour la liste des conseillers municipaux et de rayer la liste des conseillers communautaires (ou inversement). Vous ne pouvez pas faire d'annotation ou mettre des signes distinctifs.

Ce qui change pour l'attribution des sièges

Le décompte des suffrages ne se fait plus par candidat, mais par liste.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés se voit attribuer 50 % des sièges. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes y compris la liste majoritaire en fonction des suffrages obtenus.

Un second tour est organisé si aucune liste n'a remporté la majorité absolue des suffrages. Dans ce cas, c'est la liste qui a recueilli le plus de suffrages qui se voit attribuer 50 % des sièges. Les autres sièges étant répartis en fonction des suffrages obtenus entre toutes les listes.

A savoir : si une liste obtient moins de 5 % des suffrages exprimés, elle n'a aucun représentant au conseil municipal ou communautaire.

Une fois les élections terminées :

Le conseil municipal ainsi élu désignera en son sein le maire et les adjoints, en respectant le principe de parité.

Les conseillers communautaires siégeront au conseil communautaire et éliront un président et des vice-présidents.

Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'intérieur,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 227 et L. 273-3 ;

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 42 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article 1^{er}. - Les électeurs sont convoqués le dimanche 23 mars 2014 en vue de procéder au renouvellement des conseils municipaux.

Article 2. - Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les électeurs sont convoqués le même jour en vue d'élire les conseillers communautaires représentant ces communes au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles.

Article 3. - Les élections auront lieu sur la base des listes électorales arrêtées au 28 février 2014, sans préjudice de l'application des articles L. 11-2, L. 25, L. 27, L. 30 à L. 40, R. 17-2 et R. 18 du code électoral.

Article 4. - Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures, sous réserve de l'application éventuelle des deux derniers alinéas de l'article R. 41 et de l'article R. 208 du code électoral.

Article 5. - Le second tour de scrutin aura lieu selon les mêmes modalités le dimanche 30 mars 2014 dans les communes où il devra y être procédé.

Article 6. - Le présent décret, à l'exception de son article 2, est applicable à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie.

Article 7. - Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur et le ministre des outre-mer sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, 26 septembre 2013.

François Hollande

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Jean-Marc Ayrault

Le ministre de l'intérieur,
Manuel Valls

Le ministre des outre-mer,
Victorin Lurel

Les quads, motos et minis-motos en forêt

Les quads peuvent-ils circuler sur les voies forestières ?

La circulation des véhicules à moteur est régie principalement par l'article L.362-1 du code de l'environnement. Selon cet article, la circulation des véhicules à moteur est autorisée sur :

- les voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes,
- les chemins ruraux,
- et les voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.

A noter !

La décision d'ouvrir à la circulation publique relève de la seule volonté du propriétaire, qui n'a pas à motiver cette décision.

En l'absence de panneau d'interdiction, doit-on toujours considérer que la voie est ouverte à la circulation publique ?

Non. La notion d'ouverture à la circulation publique n'est pas définie, elle est laissée à l'appréciation souveraine des juges qui se prononcent au regard des caractéristiques du chemin : aspect non carrossable, impasse, pas de revêtement, étroitesse (*circulaire DGA/SDAJ/BDEDP du 6 septembre 2005*).

Le maire peut-il interdire la circulation des quads sur des voies ouvertes à la circulation ?

Oui, le maire peut, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques.

A noter !

Dans toutes les forêts de protection, la circulation et le stationnement de véhicules motorisés ou de caravanes, ainsi que le camping sont interdits en dehors des voies et des aires prévues à cet effet et signalées au public. Font exception à cette règle les véhicules motorisés utilisés pour la gestion, l'exploitation et la défense de la forêt contre les incendies. (*R.412-16*)



Une voie non ouverte à la circulation doit-elle être obligatoirement matérialisée ?

Non, une jurisprudence constante admet que la présence d'une signalisation ou de dispositifs de fermeture ne s'impose pas pour les simples sentiers ou layons non accessibles ou très difficilement circulables pour des véhicules non spécialement adaptés, qui sont présumés fermés à la circulation de par leurs seules caractéristiques.

Un véhicule peut-il circuler en dehors des voies ouvertes à la circulation ?

Non, pour assurer la protection des espaces naturels (*L.362-1 du code de l'environnement*).

Existe-t-il des exceptions à cette interdiction ?

Oui, cette interdiction ne s'applique pas :

- aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public,
- aux véhicules utilisés à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels,
- aux propriétaires ou à leurs ayants droit circulant ou faisant circuler des véhicules à des fins privées sur des terrains appartenant auxdits propriétaires.

Sports et loisirs motorisés

L'article L.362-3 du code de l'environnement autorise en l'encadrant la pratique des sports et loisirs motorisés sur la voie publique et les terrains aménagés.

Peut-on organiser librement une manifestation de quads sur les voies forestières ouvertes à la circulation publique ?

Non, les concentrations de véhicules terrestres à moteur se déroulant sur les voies ouvertes à la circulation publique sont soumises à déclaration lorsqu'elles comptent moins de 400 véhicules à moteur de 2 à 4 roues, y compris les véhicules d'accompagnement. Au-delà, elles sont soumises à autorisation. Les manifestations sont quand à elles soumises à autorisation (*R.331-18 du code du sport*).

A noter !

On entend par «concentration» un rassemblement comportant la participation de véhicules terrestres à moteur, qui se déroule sur la voie publique dans le respect du code de la route, qui impose aux participants un ou plusieurs points de rassemblement ou de passage et qui est dépourvu de tout classement. Toute concentration qui comporte au moins un chronométrage, même sur une distance réduite, est regardée comme une manifestation.

Peut-on organiser une manifestation sportive hors des voies ouvertes à la circulation publique ?

Oui. Cependant, les manifestations sportives motorisées en dehors des voies ouvertes à la circulation sont soumises à autorisation préfectorale préalable si le public est admis à y assister à titre gratuit ou onéreux. Elles se déroulent soit sur des terrains homologués, soit sur des terrains temporaires autorisés à titre exceptionnel (*circulaire du 6 septembre 2005*).

A noter !

En vertu de l'article L.361-2, le département établit un plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée dont la création et l'entretien demeurent à sa charge. Les itinéraires inscrits à ce plan doivent emprunter les voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, les chemins ruraux et les voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur, à l'exclusion de ceux qui ont fait l'objet d'une interdiction de circulation. Ce plan n'a pas encore été établi en Meurthe-et-Moselle.



MANIFESTATIONS SPORTIVES EN FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

PRESCRIPTIONS GENERALES

Il conviendra de veiller au respect des prescriptions suivantes :

- l'accord formel des collectivités locales concernées est impératif,
- les véhicules d'accompagnement ne devront emprunter que les routes ouvertes à la circulation publique et en respectant les plans de circulation éventuels. Ils ne pourront emprunter une route interdite à la circulation que pour porter secours à un participant. Tout non respect de cette clause fera l'objet d'un constat par Timbre Amende (contravention de 4ème classe - 135 euros),
- l'apport de musique en forêt sur les stands est interdit,
- aucun feu ne sera allumé,
- le marquage du circuit en forêt sera réalisé avec des dispositifs légers et ne blessant pas les arbres, l'utilisation de peinture étant interdite.

Compte tenu des exploitations susceptibles d'être réalisées le long du parcours, l'organisateur devra s'assurer juste avant l'épreuve que les itinéraires sont effectivement dégagés et, dans la négative, prendre les mesures appropriées.

- Remise en état des lieux et réparation des dommages :

- * La signalisation et les détritiques devront être enlevés dans les 2 jours suivant les épreuves,
- * Les dégâts éventuels, notamment aux arbres ou à la voirie forestière, devront être réparés dans le même délai.

A défaut, l'ONF notifiera par lettre recommandée avec AR la liste des travaux à réaliser ainsi que le délai ; en cas de non réalisation dans le délai prescrit, il procédera à leur exécution aux frais de l'organisateur.

Si l'épreuve se déroule en période de chasse, il appartient à l'organisateur de tenir compte des remarques suivantes :

- l'accord formel des collectivités concernées me paraît indispensable pour des questions liées à la sécurité, tant pour la traversée des zones boisées que pour les tronçons hors forêt,
- les organisateurs devront porter la plus grande attention aux consignes de sécurité. Il y aura lieu notamment :
 - ⇒ de contacter les différents locataires de chasse pour les territoires traversés par la manifestation, a minima pour les tronçons éventuellement situés hors voies publiques,
 - ⇒ de ne pas entrer dans les zones à l'intérieur desquelles une chasse a lieu, ces zones étant signalées sur le terrain par les panneaux "Chasse en cours" que les organisateurs de battues doivent apposer. Il est conseillé aux organisateurs d'effectuer une reconnaissance préalable dès le matin.



Pourquoi identifier son animal ?

➤ Parce qu'identifier son animal, c'est le protéger

L'identification réduit les risques de vol.

L'identification facilite la recherche.

Votre animal s'échappe ou se perd : celui qui le trouve l'emmène chez un vétérinaire ou à la SLPA.

➤ Tous les professionnels sont équipés de lecteurs de puces électroniques et accèdent par Internet aux fichiers canin et félin. Ils peuvent ainsi contrôler l'identité des animaux qui leur sont présentés.

➤ A partir du numéro d'identification, les coordonnées du propriétaire sont accessibles immédiatement.

Si votre animal porte un collier avec une médaille sur laquelle est gravé votre numéro de téléphone, cela va encore plus vite !

L'identification peut éviter l'euthanasie.

Un animal conduit en fourrière, s'il est identifié, bénéficie du délai de garde légal de 8 jours et peut être rendu à son propriétaire, alors que, sans identification, il peut être euthanasié dans certains cas.

Peut-on être puni en cas d'absence d'identification ?

Oui (R.215-15 du code rural). Sont punis d'une amende de 135 euros :

- La détention d'un chien non identifié âgé de plus de 4 mois
- La vente ou le don d'un chien ou d'un chat non identifié
- La publication d'une offre de cession d'un chien ou d'un chat non identifié.

➤ Parce qu'identifier son animal, c'est veiller à sa santé

L'identification permet de certifier légalement la vaccination.

L'identification de votre animal est indispensable à l'établissement de son passeport, dans lequel le vétérinaire doit certifier la vaccination contre la rage depuis 2009. **Car vacciner votre animal contre la rage, c'est le protéger d'une maladie mortelle** qu'il peut contracter en voyageant ou en rencontrant en France métropolitaine des animaux importés non vaccinés.

➤ Parce qu'identifier son animal, c'est répondre à une obligation légale

L'identification est obligatoire en France :

- pour tous les chiens âgés de plus de 4 mois
- pour tous les chats de plus de 7 mois nés après le 1^{er} janvier 2012.
- pour les chiens dits dangereux (de catégorie 1 ou 2)
- pour tous les chiens et chats :
 - avant leur cession (à titre gracieux ou onéreux)
 - inscrits au LOF ou au LOOF (pédigree), participant à des expositions
 - devant attester d'une vaccination antirabique obligatoire
 - transitant par un établissement de garde (pension) ou de vente.



Législation déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).

Des sacs réservés aux déjections canines sont mis à votre disposition dans les distributeurs « SEPRATIK » situés :

- * Espace Jean Dautrey
- * Parking de la Chapelle
- * Mairie




**DISTRIBUTION ET GESTION
EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT**

Secteur Lorraine Nord
15, rue des Martyrs de la Résistance - 57950 MONTIGNY-LES-METZ

- Services de l'eau et de l'assainissement • Services aux industriels
- Travaux d'équipement et de canalisation • Gestion des boues d'épuration

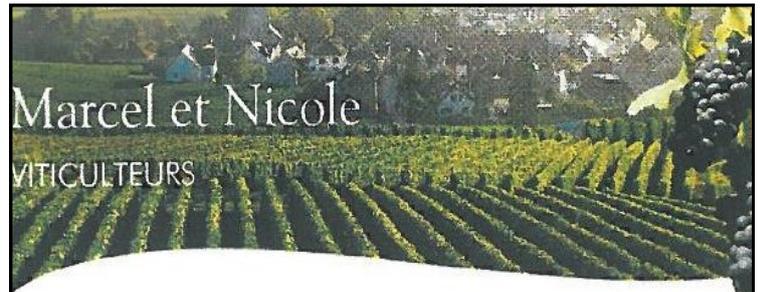
SERVICE CLIENTÈLE 03 55 66 45 00



le Caveau des Piersées

Michel KOZIEL
Eurl au Capital de 61.400 Euros
APE : 522 J
RCS : Métz 423 997 634 00021
Code TIL : FR 01 423 997 634
N° d'accès : 02300 A 0106
caveau-des-piersées@wanadoo.fr

119, rue de Metz
54390 FROUARD
Tél. : 03 83 49 31 33
Membre de la Fédération Nationale des Cavistes Indépendants



Marcel et Nicole
VITICULTEURS

Rivet Nicole & Marcel
71570 CHASSELAS 03.85.35.12.35
06.03.28.69.79 marcel.rivet025@wanadoo.fr
les Renauds Saint Véran Juliéna Beaujolais Village



FR Services

73 rue de l'hôtel de Ville
54390 FROUARD
Tél/Fax : 03.83.24.18.11
Mail : frs@partego.fr

- * Jardinage, tonte, taille de haies
- * Ménage, repassage, vitres
- * Préparations des repas
- * Garde d'enfants de + de 3 ans
- * Manutention
- * Nettoyage extérieur
- * Petit secrétariat
- * Entretien de locaux et bureaux

* Prestations déductibles des impôts :
50% des sommes dépensées

AGENCE D'ARCHITECTURE
Julien JADOT
14, rue Jean Jaurès
54820 MARBACHE
06.14.11.32.55
E.U.R.L. d'architecture



ARCHITECTE DPLG
julien.jadot.architecte@gmail.com

CUSTINES AUTO
GARAGE
véhicules neufs et occasions



Réparations toutes marques - Mécanique
Carrosserie - Prêt de véhicules

Avenue du Général de Lattre de Tassigny
54670 CUSTINES
Tél. 03 83 49 38 75
Fax 03 83 49 98 06



RENAULT

Associations de Marbache

ASSOCIATION	PRÉSIDENT(E)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (ACCA)	M. DEUTCH Regis	13 rue du 8 Mai 1945 54380 FROUARD	06 82 53 76 55
AVANT-GARDE	M. JOLY Philippe	7 clos de la Grande Chevreuse	03 83 24 01 44 06 14 98 41 79
CHASS'OR	M. ENGEL Pascal	25 rue Auguste Renoir 54420 SAULXURES-LES-NANCY	07 86 33 58 29
CLUB D'HISTOIRE LOCALE	M. LOTH Frédéric	139 rue Jean Jaurès	06 29 06 72 90
CLUB DES SENIORS	M. TOUVENEL René	10 rue de Batinchêne	06 66 18 85 24
COMITÉ DES FÊTES (CFM)	M. POPIEUL Eric	12 Faubourg Saint Nicolas	0614 12 68 63 06 66 34 42 13
FAMILLES RURALES	M. BILLON Serge	3 rue Clemenceau	03 83 24 99 83
FRATERNITÉ CATHOLIQUE DES MALADES	Mme NIEDZIELSKI Renée	86 rue Jean Jaurès	03 83 24 97 74
MARBACHE LECTURE	Mme DOYOTTE Christiane	29 Chemin de la Fontaine à Vie	06 89 12 70 09
MARBACHE LOISIRS	Mme SCHMITT Laïla	7 clos des Blanches Vignes	03 83 24 04 34 06 31 75 49 68
LES MARBICHOUX	M. LIGNIER Benoit	85 rue Clemenceau	03 83 24 37 68
LES MÉNILEUX	M. PAULIN David	5 place du 8 Mai 1945	06 81 92 51 94
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)	M. MAXANT Daniel	rue Aristide Briand	06 75 65 11 68
OLYMPIQUE MARBACHE BELLEVILLE DIEULOUARD (OMBD)	M. RACADOT Stéphane	14 rue de la Côte 54940 BELLEVILLE	06 72 33 75 34
TÉLÉVISION LOCALE DE MARBACHE (TVLM)	Mme FOUQUENVAL Olivia	64 rue Clemenceau	06 06 45 13 60 06 86 36 05 93



Association Loi 1901
Président : René THOUVENEL
Siège Social :
10 rue de Batinchène
54820 MARBACHE
Tel : 03 83 24 95 86
E Mail : rene.touvenel@sfr.fr

Comme chaque année, la commission « Communication et Relations extérieures » nous sollicite pour lui adresser un compte rendu relatant les activités et l'état de santé de nos associations respectives, afin de les insérer dans le Bulletin Municipal annuel.

Au risque d'être considéré comme radoteur par certains, en disant depuis bientôt 16 Ans que notre association va bien, je récidive aujourd'hui pour dire à nouveau : « Le Club des Seniors se porte bien ».

Bien ne veut pas dire parfait, car gérer une bande de presque 140 joyeux lurons comme celle-ci, n'est pas toujours chose facile. Mais étant de très grands enfants depuis très longtemps, c'est toujours la sagesse qui domine au détriment des divergences passagères.



De quoi pouvons-nous qualifier cette année 2013 ? De bon cru ! Evidemment, si l'on en juge les échos perçus lors de nos festivités. Il faut dire que nous avons frappé fort et battu tous les records cette année en organisant 10 manifestations sur 12 mois. Malgré le travail que cela représente, nous sommes satisfaits des résultats obtenus. En voyant ces visages radieux, et le plaisir de tous d'avoir passé une bonne journée, c'est un deuxième dessert qui nous est offert.

Ce sont des journées où la solitude est absente, où l'on oublie ses soucis, où l'on ne pense pas aux aléas de la vie quotidienne, en se disant : « Demain sera un autre jour ».

« J'ouvre une petite parenthèse ». Au soir de ces journées, lorsque les feux de la rampe se sont éteints, la vingtaine de fidèles serviteurs se réunissent autour d'un apéro, parfois suivi d'une petite collation, « non pas pour faire la java », mais pour faire la synthèse de la journée, et se délasser un peu comme ils le méritent bien.

Reprenant le cours de mon exposé, j'insiste pour dire à tous nos Amis Séniors qui vivent dans l'isolement et la solitude : Venez nous rejoindre, venez rencontrer des Amis qui sont à votre écoute, et partager des problèmes communs.



En dehors de nos manifestations, notre foyer est ouvert tous les jeudis, sauf exception de 14 à 18h, avec ses jeux de cartes (belote, tarot), jeux de société, pétanque aux beaux jours, loto à la saison hivernale, avec de petits lots, mais grande rigolade assurée. En plus la gym du mercredi de 9h à 10h. Et pour sortir de nos murs, nous organisons une sortie annuelle.

Ca vous tente ? Alors venez partager notre vie trépidante. Nous vous accueillerons avec plaisir.

A la question posée : A quel âge est-on Seniors ? Entre 50 et 60 ans. Ensuite on ne compte plus !

Nous vous souhaitons à tous, Amis Seniors, et à vous tous Amis(es) Marbichons(nes) de bonnes fêtes de fin d'années accompagnées de nos meilleurs vœux pour 2014.

TVLM TéléVision Locale de Marbache

Programmation en continu sur le réseau câblé, canal 62 et des vidéos régulièrement sur internet dans www.youtube.com rechercher tvlmmarbache ou par un lien direct sur le site de la Mairie : www.marbache.fr (rubrique Associations)

TVLM diffuse en images seulement après l'approbation du comité de censure (selon la convention conclue avec le CSA) :

Les sujets suivants sont présentés par un chroniqueur membre de l'équipe.

Les différentes manifestations proposées par les associations adhérentes

Les cérémonies municipales

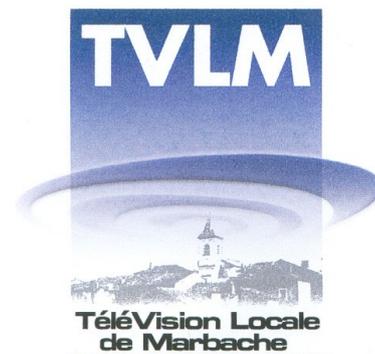
Les événements passés de la commune et des environs

Différentes rubriques : insolite, cuisine, jardinage...

Des documentaires, des reportages et des interviews

Les informations diverses

Les rendez-vous à ne pas manquer



Composition du Bureau :

Présidente : Olivia FOUQUENVAL

Vice Président : Gérard HUBERT

Trésorier : Gilbert ROBIN

Secrétaire : Christine HARREL

Membre actif : Richard SCHARBANNO

Membre actif : Marjorie BOTZ

Comité de Censure :

Rolande SCHMITT

Arnaud FOUQUENVAL

Ginette PAVESI

Claudine JOLY



Notre équipe dynamique et motivée a plaisir à se réunir pour travailler dans une ambiance sympathique et détendue. Nous accueillons volontiers toute personne désirant donner un peu de son temps selon ses disponibilités. En venant nous rejoindre, vous pourrez acquérir une formation personnalisée sur le montage vidéo et ensuite participer à la réalisation de nos émissions.

De plus, il est possible de vous procurer sur commande le DVD de nos émissions (12 euros) ou de faire filmer vos événements (devis sur demande).

Particuliers et Associations, vous pouvez adhérer à TVLM pour la somme de 10 € par an.

Nous faisons donc appel à vous tous pour prendre dès à présent votre carte d'adhérent 2014 et contribuer ainsi au soutien moral et financier de votre Télévision Locale.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, commentaires et idées nouvelles qui nous permettent d'améliorer nos émissions.

Votre collaboration quelle qu'elle soit est importante pour votre Télévision Locale.

Pour nous contacter :

TVLM 64 rue Clemenceau - 54820 Marbache

Tél. 06 86 36 05 93/06 06 45 13 60

Courriel : tvlm-marbache@orange.fr

En 2012-2013, nous étions présents pour :

- . la remise des prix pour les maisons décorées
- . les cérémonies des 11 novembre et 8 mai
- . les élections du Conseil Municipal d'Enfants
- . la Saint Nicolas
- . les vœux de M. le Maire
- . le carnaval MJC
- . la remise des prix pour les maisons fleuries
- . la Marbichonne de la MJC
- . la course aux œufs de Pâques
- . la marche et VTT du CFM le 1er mai
- . le marché aux fleurs des Marbichoux,
- . la Fête patronale
- . les jeux pour enfants l'après-midi du 13 juillet
- . la retraite aux flambeaux, le feu d'artifices et le bal
- . le concert de musique donné par l'Harmonie de l'Avant-Garde
- . le gala des activités MJC,
- . la campagne d'autrefois du Club d'Histoire Locale
- . la fête des courges avec le Club Nature de la MJC
- . la célébration de la Doyenne et du Doyen de Marbache
- . les Noces d'or et de diamant
- . les repas dansants du club des Seniors

Le saviez-vous ? Dans le département de Meurthe-et-Moselle, seules 3 villes ont une télévision locale : Baccarat (4744 habitants), Longuyon (5866 habitants), et Marbache (1776 habitants). Comme vous le constatez, nous sommes la plus petite ville qui possède une télé locale, nous pouvons être fiers de fonctionner avec peu de bénévoles et surtout avec de modestes moyens financiers.



OLYMPIQUE MARBACHE BELLEVILLE DIEULOUARD



Le nouveau comité :

Président : Stéphane RACADOT
Vice-président : Richard MANGEOLLE
Trésorier : Christophe MICLO
Trésorier adjoint : Julien DELEYS
Secrétaire : Emmanuel COURTIOL
Secrétaire adjoint : Laurent CHOULEUR
Responsable jeunes : Bernard CUNY
Membres : Laurent PAVESI, Fabien SIMON,
Maxime COCO, Laurent GUERBER.

Effectifs 2013 :

160 licenciés dans les catégories suivantes :

U17 : 16

U15 : 12

U13 : 15

U11 : 20

U9 : 12

U7 : 9

Seniors : 55

Arbitres : 2

Dirigeants : 19



Equipes et horaires entrainements :

- catégorie U6-U7-U8-U9 de 14H à 16H à Belleville
- catégorie U11 de 14H à 16H à Belleville
- catégorie U13 le mercredi à Belleville à 16H30 et le vendredi à 17h00 à Dieulouard
- catégories U15 et U17 les mercredi et vendredi à 18h30 à Belleville
- catégorie Séniors, le mardi à 18h30 à Belleville et le vendredi à 18h30 à Dieulouard
- catégorie Vétérans, le vendredi à 19h00 à Belleville

Si des enfants de ces catégories d'âges sont intéressés pour pratiquer le football,

les contacts peuvent se faire directement auprès de :

M. CUNY Bernard au 06 38 15 01 06

Deux nouvelles équipes pour cette saison :

Une équipe U17, responsable : Stéphane Briançon

Une équipe Séniors B, responsable et entraineur : Stéphane Martin

Infos :

- Tournoi en salle U11/U13 les 21 et 22 décembre à la salle des sports Charles Roth à Dieulouard
- Loto le 22 février 2014 à Dieulouard
- Assemblée Générale le vendredi 13 juin 2014 à Belleville

Renseignements sur notre site : www.ombd.fr

Contact mail : ombd54@hotmail.fr

ASSOCIATION MARBACHE-LOISIRS 2013

Présidente et contact

Mme SCHMITT Laïla

03 83 24 04 34



Activités permanentes

Lundi et jeudi : 14h - Centre Socio Culturel –Travaux manuels (peinture sur soie, couture, tricot, crochet, etc)

Mercredi : 20h à 22h -Atelier de peinture avec intervenant (M. Schweitzer J.) Responsable Mme Schmitt Laïla.

Dimanche : Randonnée pour tous, départ 9h, durée entre 2h et 2h30.

N'hésitez pas à prendre contact avec les responsables pour renseignements.

Vous avez une idée pour une activité, prenez contact, vous serez les bienvenu(e)s.

Marche Vannes le Châtel : Lundi 20 Mai 2013

Il fallait être audacieux pour cette marche à Vannes le châtel, pas très loin, mais, comme souvent la météo était capricieuse. Tous les participants ont affronté avec courage ce circuit qui avait été préparé et étudié auparavant par une personne aimant forêt et nature. Nous la remercions bien sincèrement ainsi que toute l'équipe de chasseurs. Ces derniers nous ont gentiment laissé leur local pour nous abriter. A l'intérieur, nous nous sommes réchauffés devant un bon feu de cheminée. Nous avons pris notre repas bien mérité après cette longue et belle marche. Agréable journée très amicale, merci à tous.



Voyage au Luxembourg : Samedi 1^{er} Juin 2013

Nous étions peu nombreux pour ce voyage et avons dû prendre un minibus, ce qui n'a pas gâché notre sortie.

Départ 8H00 -Arrivée 10H00 – Grand Duché, devant le restaurant « LE PETRUSSE »

Guide conférencier pour visite vieille ville – Palais Grand Ducal – Cathédrale –Le Grund – Le plateau de Kirchberg, Centre Financier et Institutions- (Environ 2 heures en car et à pied). Puis déjeuner au restaurant, ambiance très conviviale, restaurateur très sympa et amusant.

Après-midi : Visite du Château de VIANDEN – Retour par la Petite Suisse luxembourgeoise- Sortie enrichissante et profitable à tous.



Repas Champêtre du 27 Juillet 2013 : Centre socioculturel de Marbache

Nous étions 43 convives ce samedi sous un soleil accablant, qui frisait les 35°.

Comme d'habitude, ce repas ne manquait pas de gaieté et bonne humeur. Un repas concocté avec soin par un traiteur très compétent en la matière pour cette manifestation, servi avec richesse, raffinement et qualité. Et pour dire, tout ce petit monde s'est retrouvé le lendemain pour terminer ces plats, si bien préparés. Encore une fois, belle journée festive.

Novembre

Repas entre adhérents avec participation de chacun, pour se retrouver et échanger de bons moments.



La Présidente et toute son équipe, remercient ses adhérents, bénévoles et vous tous qui nous apportez joie et bonne humeur pour faire vivre toutes ces associations et donner vie à leur village.

les **Marbichoux**

Notre association, créée et gérée par des parents d'élèves, a pour but de récolter des fonds pour les écoles maternelles et primaires de Marbache.

Pour l'année scolaire 2012/2013, nos différentes manifestations ont permis de remettre la somme de 2.300 euros à chaque école, ce qui servira à acheter du matériel pédagogique, à participer à des sorties scolaires

Malgré un début d'année un peu difficile :

la vente de sapins de Noël, qui, pour la deuxième fois, ne rencontra pas le succès attendu,
la réalisation et vente de galettes des rois qui n'a pas eu lieu, faute de temps des bénévoles.

Nous avons su rebondir :

- la vente de mugs personnalisés par les élèves de chaque classe,
- le marché aux fleurs et plants qui connaît toujours un beau succès auprès des Marbichoux,
- la kermesse des écoles, qui grâce à la coopération de tous les instituteurs a pu se dérouler un samedi. Après le spectacle le matin, les repas et les jeux mis à disposition des enfants ont permis à tous de passer une agréable journée.



Pour cette fin d'année, nous reprenons la bourse aux jouets et objets de puériculture mise en place par le CFM l'an passé. Nous enchaînerons sur le marché de Noël.

Au printemps, le marché aux fleurs et plants, et peut être d'autres idées à venir....

Si vous avez envie de vous investir, de consacrer un peu de votre temps et d'intégrer notre équipe pour améliorer la vie scolaire de nos bambins, il n'est pas trop tard.



Contact : LIGNIER Benoit : 06 70 04 99 89

Suivez l'actualité des Marbichoux sur :
FACEBOOK en tapant : **Marbichoux** ou
sur notre site internet : <http://marbichoux.net-lor.fr>

MJC : les manifestations 2012-2013

Saint Nicolas



La Marbichonne

16^{ème} édition ... 1236 vététistes et 896 marcheurs



Course aux œufs



Bal Folk



8^{ème} Fête de la Courge



Gym enfant



Gala des Activités



Carnaval



Centres de Loisirs



Cirque



Président : Daniel MAXANT
 Vice-Présidentes : Nathalie GRAVEJAT
 & Céline MOREAUX
 Secrétaire : Pierrette ROBIN
 Secrétaire adjointe : Séverine D'APRIL
 Trésorier : Eric SCHMITT
 Trésorière adjointe: Delphine CORREA



Pour tout renseignement complémentaire :
d.maxant@free.fr 06.75.65.11.68
mjcmarbache.fr 03.83.24.02.77

Maison des Jeunes et de la Culture

Activités 2013 - 2014

Activités	Jour et Horaires	Prix pour une année	Lieu	Renseignements
FITNESS	Lundi 20 h 30 – 21 h 30	90 €	Préau de l'école	Séverine D'APRILE Tél. 06.80.77.13.88
CHORALE	Lundi 20 h 30 – 22 h 00	100 €	MJC	Muriel SENN Tél. : 06.75.69.38.43
DANSE MODERNE JAZZ (4 groupes)	Mardi 16 H 30 - 20 h 30 (Selon l'âge)	90 €	Préau de l'école	Pierrette ROBIN Tél. : 03.83.24.95.01
ANGLAIS	Mardi 20 h 30 – 22 h 00	95 €	MJC	Daniel MAXANT Tél. 06.75.65.11.68
GYM ENFANTS	Mercredi de 14 h à 16 h 00 (selon l'âge)	90 €	Préau de l'école	Pierrette ROBIN Tél. : 03.83.24.95.01
CIRQUE (à partir de 7 ans)	Mercredi 17 h 00 – 18 h 30 (12 enfants maximum)	50 € à l'année	MJC	Fred Muller 06.33.13.08.22
MERCREDIS RECREATIFS	Mercredi De 14 h à 17 h (de 7 à 13 ans)	Carte MJC	MJC	Fred Muller 06.33.13.08.22
GYM ADULTES	Mercredi 20 h 15 – 21 h 15	90 €	Préau de l'école	Pierrette ROBIN Tél. : 03.83.24.95.01
THEATRE Enfants	Mercredi 16 h – 17 h	95 €	MJC	Pierrette ROBIN Tél. : 03.83.24.95.01
CLUB NATURE	1 Jeudi par mois A partir de 20h30	Carte MJC	MJC	Corinne PAVESI Tél. 03.83.24.45.90
ROTIN	1 Jeudi par mois 20 h 30 à 23 h 00	Selon l'objet réalisé	MJC	Corinne PAVESI Tél. 03.83.24.45.90
GUITARE	Jeu et vendredi 17h – 21h	90 €/trimestre (selon la durée du cours)	MJC	Alain GREINER Tél. : 03.83.24.53.95
ZUMBA	Vendredi 20 h 30 – 21 h 30	90 €	MAIRIE	Séverine D'APRILE Tél. 06.80.77.13.88
FOLK	Vendredi 20h30	15 €	MJC	Muriel SENN Tél. : 06.75.69.38.43
EVEIL MUSICAL	Samedi 10 h 00 à 10 h 30	45 €	MJC	Muriel SENN Tél. : 06.75.69.38.43
FOYER DES JEUNES	Samedi 13 h 30 à 18 h 00	Carte MJC	MJC	Fred Muller 06.33.13.08.22
ECOLE CYCLO VTT	Samedi A partir de 14h00	30 € (y compris carte MJC + Licence FFCT)	Départ MJC	Jean-Marie PINOLI Tél. : 03.83.24.95.94

Pour toutes les activités, il est demandé à chaque adhérent un **engagement à l'année** et la **CARTE MJC** qui est pour les habitants de Marbach de :

- 6 € jusqu'à 18 ans,
- 8 € pour les plus de 18 ans

Et de 10 € pour les adhérents **extérieurs** à Marbach.

(Possibilité de déduire l'aide de la CAF (50€), fournir l'attestation)

Tarif dégressif à partir de la 2^{ème} activité ou 2^{ème} adhérent (= 80 € par activité et à l'année)



CLUB D'HISTOIRE LOCALE DE MARBACHE



Présentation :

Le Club se réunit une fois par mois à 20 h 30 au Centre Socio-Culturel.

N'hésitez pas à rejoindre les membres du Club si vous le souhaitez, ou à assister à l'une des réunions, vous êtes le(s) bienvenu(es).

Membres du bureau

Fred LOT : Président

Christine HARREL : Secrétaire

Emile MOISSON : Trésorier

Membres Actifs : André BOISSEAU, Eric EBELMANN, Michel HARREL, Denis MAILLARD,

Céline MOREAUX, sabelle WINTERSTEIN

Contact :

Siège Social : 64 rue Clémenceau – 54820 MARBACHE

Frédéric LOTH (Président) 06.29.06.72.90 - E-mail : fred.loth@orange.fr

Courriel : histoire.locale.marbache@gmail.com

Blog : <http://clubhistoirelocalemarbache.hautetfort.com/>

Venez nous visiter sur le blog : articles, albums de photos, photos anciennes, etc...

Publications

Le Club d'Histoire Locale de Marbache propose ses publications à la vente.

Vous trouverez, la liste de celles-ci sur le blog : <http://clubhistoirelocalemarbache.hautetfort.com/> ,

ou adressez vous à : Frédéric LOTH (Président) 06.29.06.72.90

oooooo

Le Club d'Histoire Locale de Marbache a pour but :

- De rechercher tout ce qui se rapporte à la vie passée de Marbache jusqu'aux évènements plus proches et vécus par certains d'entre nous.
- De retracer aux différentes époques la façon de vivre, les ressources, les lieux, l'environnement, le développement de la civilisation, etc...
- De mettre en valeur ce passé et la place tenue par nos Ancêtres dans l'environnement lorrain.
- De diffuser des connaissances acquises pour mieux faire connaître Marbache à ses habitants et contribuer à son développement culturel.

RETROSPECTIVE DES ACTIVITES 2013

Dimanche 3 Mars 2013 - Bourse aux antiquités militaires Militaria et Chasse



Cette année, dimanche 3 mars, le Club d'Histoire Locale de Marbache, s'est délocalisé à VILLEY-SAINT ETIENNE pour l'organisation de sa 5^{ème} édition de la Bourse aux Antiquités Militaires Militaria et Chasse, sous la houlette d'André BOISSEAU, en partenariat avec l'Association pour la restauration des ouvrages militaires « AIR et EAU » de VILLEY-SAINT-ETIENNE.

Celle-ci a eu lieu dans la spacieuse salle polyvalente qui a permis à une trentaine d'exposants venus des environs, d'Alsace, de la Haute-Marne et même de Paris, d'étaler en quantité leurs objets divers et variés. Ce sont près de 500 visiteurs, venus de toutes parts, qui ont chiné, acheté, échangé l'objet rare dont il recherchait.

Rendez-vous est déjà pris en mars 2014 pour une 6^{ème} édition à VILLEY-SAINT-ETIENNE.

Dimanche 8 Septembre 2013 – LA CAMPAGNE D'AUTREFOIS

Ce thème a été choisi pour renouer avec les anciens outils et métiers de la campagne d'autrefois.

- ▶ Dans le parc du château, ont été exposés divers matériels et machines agricoles.
- Des démonstrations de labour avec des chevaux de trait ont été faites tout au long de la journée. Un enclos était dédié à différents animaux de la ferme prêtés par le lycée agricole de Pixérécourt. Les visiteurs ont pu assister à plusieurs démonstrations de tonte de moutons.
- ▶ Le Club de Vannerie était présent pour exposer ses œuvres.
- ▶ En salle d'exposition, de très vieux outils ont suscité la curiosité des visiteurs. Ceux-ci ont été prêtés par le musée agricole et rural de Vroncourt. M. CARLE, ancien marbichon, a également bien voulu prêté du matériel provenant de sa collection personnelle.
- ▶ Francis ERB a assuré l'animation musicale à l'accordéon tout au long de la journée.
- ▶ Grâce au FJEP de Lesménils, un jeu de quilles en bois était installé sous chapiteau, chacun a pu tester son agilité pour renverser un maximum de quilles.
- ▶ Cette année la calèche était au rendez-vous, petits et grands ont apprécié la balade dans le village au rythme des chevaux.
- ▶ Une excellente choucroute cuisinée par le chef « Gaston » a été servie à plus de 120 personnes le dimanche à midi sous chapiteau.
- ▶ Nous profitons de cet article pour dire MERCI à tous les bénévoles qui nous ont prêté main forte pour l'organisation de cette manifestation.

ASSEMBLEE GENERALE 2014

Notre Assemblée générale aura lieu **Samedi 18 Janvier 2014, à 16 h 30** à la salle des fêtes de la Mairie.

MANIFESTATION 2014

La 6^{ème} édition de notre Bourse aux antiquités militaire se fera le dimanche 2 mars 2014 à partir de 8h à Villey-Saint-Etienne

Il est prévu d'organiser au cours de l'année une exposition dans la salle des fêtes de la mairie. Le thème concernera le centième anniversaire du début de la grande guerre 1914-1918.



chass'OR



*Organisateurs
de chasse aux trésors*

L'association Chass'Or, association type 1901, est née de la passion de deux chercheurs de trésors : Pascal ENGEL, son Président et Frantz ROUSSEAU, son Vice Président. Ces deux aventuriers sont tombés dans le monde passionnant de la détection et de la recherche de trésors, il y a plus de 20 ans.

Depuis septembre 2010, Chass'Or vous propose de devenir l'espace de quelques heures un chasseur de trésors.

L'association permet de faire découvrir cette activité tout au long de l'année, aux écoles, centres aérés, comités d'entreprise ou aux particuliers.

Le public scolaire permet d'avoir une démarche pédagogique en s'adressant aux plus jeunes, en lien avec leur programmes scolaires.

L'association peut accueillir des groupes de 15 à 60 personnes pour une activité inédite de Chasse aux trésors et elle fournit l'ensemble du matériel de recherche et de détection.

Chass'Or s'implante aujourd'hui à Marbache et à bien l'intention de faire partager cette activité à tous les passionnés d'Histoire ou aventuriers en herbe, sur le site de l'ancien château, le tout dans une ambiance conviviale.



Chass'Or organise également des stages de détection et d'initiation, en pleine nature, sur une journée ou demi-journée par petit groupe de 3 ou 4 personnes ou si vous le souhaitez en cours particulier.

Une fois sur le site, vous recevrez une petite formation théorique, selon votre niveau, avant de débiter la détection proprement dite.

Des cibles seront cachées sur le terrain, mais il sera aussi possible de trouver des objets car nous changeons souvent de terrains.

Ces terrains sont loin de tout site archéologique et nous sommes toujours en possession des autorisations nécessaires.

Lors de ce stage, le formateur sera à votre entière disposition.

En France, Chass'Or effectue uniquement des recherches de trésors de famille.

En effet, selon l'article 716, est considéré comme trésor, une chose cachée ou perdue, sur laquelle plus personne ne peut justifier sa propriété et trouvée par l'effet du hasard.



On estime à plus de cent milliard d'euros les fortunes restant cachées en Europe par les particuliers au cours des derniers siècles. Ce sont les fameux bas de laine que nos ancêtres ont emmurés, enterrés ou enfouis dans leur maison ou leur jardin. Leurs propriétaires sont morts brutalement laissant Louis d'or, Napoléons et lingots orphelins.

Le gros avantage de ces magots, c'est qu'ils ne constituent pas des trésors au sens légal du terme. En effet, il y a encore quelqu'un qui peut justifier de leur propriété et donc plus besoin qu'ils soient découverts par hasard. Ces dépôts constituent en fait des héritages que les héritiers peuvent rechercher ou faire rechercher sans problème par un chasseur de trésor.

Si vous pensez avoir un trésor de famille dans votre propriété, dans votre maison, n'hésitez pas à nous contacter au 07/86/33/58/29 ou au 06/11/36/22/45.

Un premier contact par mail est également possible à parchassor@free.fr.

Nous évaluerons ensemble la crédibilité de votre affaire et effectuerons un profilage de l'enfouisseur présumé.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous téléphoner ou à visiter notre site internet: www.chassor.fr.



Rétrospective des manifestations réalisées cette année

1^{er} et 2 décembre 2012 : La bourse aux jouets et puériculture. Cette première édition a reçu un très bon accueil autant par les exposants que les acheteurs. Tous ont été ravis de l'organisation et de la prestation offerte par le CFM. A noter, la reprise de cette bourse aux jouets et puériculture par les Marbichoux en décembre 2013.

8 décembre 2012 : Spectacle de magie de Magic's Christophe en partenariat avec la MJC

19 janvier 2013 : Repas « Moules Frites Karaoké. » où l'ambiance était au rendez-vous, les moules étaient très bonnes et Régis PRUDHOMME a été un super DJ. On se souviendra tous de la couche de givre qui a recouvert les trottoirs et les voitures !

17 février 2013 : Un concours de belote. Bon accueil des « belotiens » malgré d'autres activités prévues aux alentours le même jour.

1^{er} mai 2013 : La marche du 1^{er} Mai avec un parcours VTT. Le temps n'était pas au rendez-vous mais quelques courageux ont enfourché leurs vélos et chaussé leurs chaussures de marche pour aller chercher un muguet qui se faisait pourtant désirer.

13 juillet 2013 : Le bal populaire : l'animation du DJ, a entraîné les danseurs jusqu'à la fermeture ! Le feu d'artifices organisé par la Municipalité était magnifique et a attiré beaucoup de monde

14 juillet 2013 : Le Vide grenier a permis à de nombreux exposants de débarrasser leurs greniers et à de plus nombreux visiteurs de trouver la perle rare ou de simplement profiter d'un dimanche ensoleillé !

Bureau du Comité des Fêtes élu à l'Assemblée Générale du 18 octobre 2013

Président : Eric Popieul
Vice-Président : Gilbert Robin
Secrétaire : Séverine D'April
Secrétaire Adjointe : Pierrette Robin
Trésorière : Olivia Fouquenal
Trésorier Adjoint : Philippe Bertrand
Assesseurs :
Michel Amraoui,
Isabelle Winsterstein
Patricia Henck



Nous adressons un grand merci à tous les bénévoles et les associations adhérentes qui apportent au CFM leur soutien tout au long de l'année.

Nous vous donnons rendez-vous à tous en 2014 pour nos traditionnelles manifestations : la marche du 1er Mai, le bal du 13 juillet et la brocante du 14 juillet...

INAVEM FÉDÉRATION NATIONALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION

<http://www.inavem.org/>

ESPACE AIDE AUX VICTIMES

Vous ou un proche êtes victimes de violences physiques, sexuelles, conjugales ou autres, d'un accident de la route, d'un vol, d'une escroquerie ou d'autres infractions ...

Numéro national d'aide aux victimes

Composez le **08 VICTIMES** soit le **08 842 846 37** numéro non surtaxé

7 jours sur 7 de 9h00 à 21h00

EFS ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Venez donner votre sang

10 ANS EFS

MARBACHE

Samedi 27 décembre 2014

De 9h00 à 12h00

Centre socio-culturel

Pour un 1^{er} don, merci de vous munir d'une pièce d'identité.

Tél. 03 83 44 62 62

www.donusang.net

Pour connaître la collecte la plus proche de chez vous :

FRATERNITE CATHOLIQUE DES MALADES

L'équipe de "FRAT" est toujours composée des mêmes personnes fidèles aux réunions qui ont lieu chaque mois.

Ces réunions nous permettent d'être informés, par chaque responsable de quartier, des personnes malades. Nous faisons également le point sur les visites effectuées et prenons des nouvelles des malades des mois passés (en toute discrétion bien-sûr !)

Dans la mesure des capacités de chacun(e), nous continuerons notre distribution de paquets pour Pâques. A la fin de nos visites en maison de retraite, nous rentrons avec quelquefois de la tristesse, mais nous retenons surtout le sourire qui éclaire le visage des personnes avec qui nous avons partagé un bon moment. Et ça, ça n'a pas de prix !

Même si elles ne s'en souviennent plus peu de temps après, nous avons la satisfaction de les avoir rendues heureuses, qu'importe si ça n'a duré qu'un court instant.

Les visites à domicile nous apportent aussi beaucoup car nous avons toujours un très bon accueil qui crée un moment de partage de tout et des relations différentes après.

Merci à toutes ces personnes pour leur bon accueil et leur générosité.



COMPOSITION DE L'EQUIPE :

Annette BUCLIER, Yvette DIHO,
 Jacqueline FRANCOIS, Dany GASCARD,
 Marie-Rose IHRY, Andrée DEPIESSE
 Renée NIEDZIELSKI, Geneviève POIREL,
 Gisèle RADICCI, Hélène SEVREMONT,
 Odette THIERCELIN, Ginette TITRY,
 Marie-Thérèse TOFI, Elisabeth TUREK,
 Jacqueline VINCENT, .

N'oublions pas nos assistants, les hommes :

Bernard THIERCELIN, Yvon THIVET,
 Bernard DIHO, Ubaldo RADICCI, Pierre MIQUEL.

Familles Rurales

Périscolaire / Restauration scolaire

Bureau :

Président : M. BILLON Serge

Trésorière : Mme PESOTTO Valérie

Secrétaire : M. DUPUIS Yannick

Centre de Loisirs Périscolaire ouvert du lundi au vendredi

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

de 7 h 30 à 8 h 30 (temps calme)

de 11 h 30 à 13 h 30 (repas)

de 16 h 30 à 18 h 30 (goûter et activités)

Mercredi : de 7 h 00 à 18 h 30 (récréatif)

Nous accueillons les enfants dès l'entrée en école maternelle et jusqu'au CM2.

La maison des enfants est ouverte la première semaine des vacances de la Toussaint (thèmes des activités : HALLOWENN).

L'inscription pour le repas et la garderie est obligatoire. Les parents déclarent, sur un planning prévisionnel, les présences de chaque enfant.

Les repas sont livrés tous les jours par la société SODEXO.

L'encadrement des enfants est assuré par 4 personnes diplômées :

Directrice : Isabelle DUPUIS

Animatrices : Carole PATUREAUX

Patricia CHRETIEN

Isabelle WINTERSTEIN

Aujourd'hui, 64 familles sont adhérentes.

Comme tous les ans pour Noël, un goûter sera offert aux enfants de l'association.

Prévision des manifestations pour l'année 2014 :

FRIPERIE DU PRINTEMPS : en mars le week-end du printemps

BROCANTE DES ENFANTS : en mai

PIQUE-NIQUE : fin juin (en famille, enfants et parents)

LOTO DE LA GARDERIE : en novembre

LA MAISON DES ENFANTS

3 rue Clemenceau

54820 MARBACHE

Tél. : 03.83.24.99.83





MARBACHE LECTURE

La Médiathèque municipale, gérée par l'association Marbache Lecture, vous ouvre ses portes les:
 Lundi de 15h00 à 18h00
 Mercredi de 13h30 à 16h30
 Samedi de 14h00 à 16h00

tel: 03 83 24 96 82

Email: bibliothequemarbache@wanadoo.fr

12 bénévoles participent à la bonne marche de la médiathèque.

Des nouveautés chaque mois en romans, BD, livres pour enfants, albums pour les plus petits, magazines, mangas ou autres ouvrages.



Bureau:

Christiane Doyotte : présidente
 Evelyne Becker : vice-présidente
 Marie-France FRAICHARD : trésorière
 Elisabeth Rochatte : secrétaire

Nous sommes toujours aidés et conseillés par la médiathèque de prêt de Laxou qui tout au long de l'année nous prête des romans, des documents, des expositions, animations.

Le musibus nous échange les CD, les partitions chaque trimestre des livres sonores. Un club informatique municipal regroupe une douzaine d'adhérents animé par Frédéric Muller.

Le mardi de 20h30 à 22h30 « Scrabble Duplicata » animé par Eric Schmitt.



Le concours de poésie, thème de cette année « La musique » 110 participants. La remise des prix s'est déroulée dans la cour des écoles : spectacle, chants, exposition, remise des prix et goûter. Merci à toutes et tous.



Une sortie cette année « Visite libre de Montmartre », journée fatigante mais riche d'histoires du passé et du présent.

En partenariat avec les NJP de Nancy, un spectacle gratuit pour les enfants.

Charlène Ploner artiste, nous a offert un « Concert-Fèrence » autour de la contrebasse.



De nombreuses expositions tout au long de l'année prêtées par la médiathèque de prêt de LAXOU.

Nous apportons également notre aide aux personnes qui pour diverses raisons ne peuvent pas se déplacer, faites-vous connaître.

Manifestations prévues en 2014

Des expositions

Une journée portes ouvertes avec cette année invitation d'écrivains Marbichons et d'ailleurs

Un voyage culturel

Concours de poésie

Soirée astronomique

Soirée théâtre ou soirée contes

Un spectacle autour de la musique (NJP)

Quelques animations

Comme toujours, nous faisons appel à des personnes disponibles tout au long de l'année.

Venez nous rencontrer et nous rejoindre, de nombreuses formations gratuites sont offertes.

Nous remercions toutes les personnes qui nous aident tout au long de l'année : les bénévoles, la municipalité, les enseignants, familles rurales, la médiathèque de prêt de Laxou, sans oublier nos adhérents qui nous apportent un grand soutien et l'envie d'avancer par leur présence.

Pour information : Documents en prêt

Site propriétaire - Support	5413 Marbache	0089 BDP	Total
A Livre CD	0	68	68
B Bd adulte	16	4	20
b Bd jeunes	277	0	277
C Disque compact	48	871	919
D DVD	1	410	411
e Livre k7 enfant	1	3	4
K cassette	2	8	10
I Livre	5574	1819	7193
O Cédérom	2	84	86
p Partition	5	51	56
P Périodique	1012	0	1012
v vidéo	18	25	43
V vidéo enfant	0	5	5
Z Livre Cédérom	0	5	5
???	1	0	1
Total	6857	3153	10110

L'Avant-Garde, Harmonie de Marbache

Après la série de concerts italiens relatés dans le précédent numéro, pleins feux sur les concerts de proximité.



Domèvre-en-Haye

Le 17 novembre 2012, l'Avant-Garde et l'orchestre de l'Ecole de Musique Do-Mi-Sol de Frouard s'associaient pour la première fois, à l'occasion d'un concert commun à la Salle de Fêtes de Domèvre-en-Haye. La Directrice de cette école, Florence Viriot.

De l'avis général (public, élèves, professeurs, musiciens marbichons), cette expérience mérite d'être renouvelée.

Maidières

L'habitude est maintenant prise depuis plusieurs années de participer au Téléthon par l'intermédiaire de l'Orchestre d'un Soir, composé de l'Avant-Garde, d'amis musiciens et de tous ceux désirant apporter leur contribution musicale à cet édifice. C'est chaque année un plaisir d'apporter notre concours au Téléthon organisé à Maidières par des membres de l'Avant-Garde, originaires de Marbache : Nathalie et Eric Ebelmann. 2013 ne fera pas exception à la règle et nous comptons sur la présence des Marbichons.

Jézainville

Pratiqu'Am est le nom d'un festival de musiques organisé par la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson. Chaque ville ou village de ce secteur accueille un concert. L'ensemble constitue un grand festival où de nombreux genres musicaux sont représentés.

Pour sa onzième édition, les organisateurs ont fait appel à notre formation pour un concert donné à Jézainville, le 5 avril dernier.

Sur proposition d'Olivier Untereiner, Directeur de Conservatoire Communautaire de Musique Jean Wiener, l'Avant-Garde a partagé l'affiche avec deux excellents solistes : Christilla Legrand (accordéon) et Julien Padou (saxophone). La virtuosité du saxophone et de l'accordéon, mariée aux couleurs sonores de notre orchestre a permis de proposer au public un répertoire varié avec notamment des œuvres d'Astor Piazzolla et de Richard Galliano.



Retrouvez l'Avant-Garde sur Internet : <http://lavantgarde.free.fr>
et aussi sur Facebook

Pour terminer, nous vous rappelons que nous accueillons volontiers tous les musiciens amateurs intéressés par la pratique musicale en orchestre. Venez nous rencontrer.



LES MENILEUX

Animations et concerts sur le grand Est
et plus loin encore...

Participation bénévole à la Marbichonne,
aux festivités du 13 et 14 juillet,
ainsi qu'à la Saint-Nicolas.

C.D disponible en Mairie au prix de 5 euros
ou au 06 17 43 44 55 Jean-Jacques MAXANT

Contacts :

David PAULIN (Président) 06 81 92 51 94

dvdpoll@yahoo.fr

jean-jacques.maxant@wanadoo.fr



ACCA DE MARBACHE
Agréée sous le numéro 004931

Association dont les buts sont la chasse et la régulation des gibiers.

Jean-Pierre Collinet passe la main à Régis Deutch, nouveau président, fils et petit fils de chasseurs ; dynamique, il dirige l'équipe avec beaucoup d'expérience et d'énergie.



Le nouveau bureau est constitué : Président : Deutch Régis
Vice-président : Collinet Jean-Pierre
Trésorier : Klein Christian
Secrétaire : Doyotte Gérard

La saison 2013/2014 a débuté le 1^{er} juin 2013, mais en plusieurs périodes :
Affût du sanglier : du 01/06/2013 au 14/07/2013
Tir sélectif d'été du chevreuil : du 01/06/2013 au 14/09/2013
Ouverture générale : du 15/09/2013 au 28/02/2014

Il y a encore trop de sangliers sur nos territoires et il est difficile de les réguler car ils se déplacent sur plusieurs massifs, mais nous y parviendrons.

On peut prendre contact avec Régis Deutch si l'on a envie de vivre une journée de chasse.

L'action de l'ACCA, créée en 1978, se fait sur tout le territoire de la commune, sauf sur une partie de l'avant-garde et du bois des Hospices de Nancy qui sont en adjudication privée.

La chasse se déroule les samedi et dimanche.

Les plans et dates sont affichés à la baraque de chasse et sur le panneau du cimetière.

Nos contacts avec les associations locales et voisines sont bons grâce au respect que se portent les utilisateurs de la nature entre eux.

Il est possible d'adhérer à l'association, des places sont disponibles relativement au statut.

Contacts : Deutch Régis : 06.82.53.76.55
Lieutenant de l'ouvèterie Lorrain Noël : 06.85.91.16.59
Fédération de chasse 54 : 03.83.81.67.98

COMMUNIQUE A TOUTES LES ASSOCIATIONS MARBICHONNES

RENDEZ-VOUS LES :

WE des 29 et 30 mars 2014: Montage du grand marabout dans le Parc du Centre socio culturel

WE des 4 et 5 octobre 2014 : Démontage, nettoyage et rangement des différents marabouts

Calendrier 2014 des Manifestations

JANVIER

Samedi 4

Vœux du Maire (M) à 11h00

Samedi 11

Soirée Théâtre (M) à 20h00

Troupe de la MJC

Mardi 14

Assemblée Générale 20h30

Familles Rurales (A)

Jeudi 16

Galette des Rois (M) 15h00

Club des Seniors

Vendredi 17

Galette municipale (M) 17h30

Samedi 18

Assemblée Générale du Club d'Histoire Locale (M) à 16h30

Samedi 25

Assemblée Générale de Marbache Loisirs (M) à 17h00

Assemblée Générale de Marbache Lecture (M) 17h30

FÉVRIER

Samedi 1^{er}

Assemblée Générale de l'Avant-Garde, 17h00 (A)

Dimanche 9

Après-midi Théâtre (M)

Troupe MJC

Samedi 15

Assemblée Générale du Club des Seniors (M) à 15h00

Samedi 22

Soirée Disco à la MJC (A) 20h00

Loto OMBD 19h00 (A)

Dieulouard

MARS

Dimanche 2

Bourse antiquités militaires
Club Histoire locale

Villers-Saint-Etienne

Samedi 8

Remise des prix aux maisons décorées (M) 11h30

Tournoi Time's Up

OMBD à 19h00 (M)

Dimanche 16

Carnaval MJC (A) 14h30

Déjeuner dansant (M)

Club des Seniors à 12h

Samedi 22 et Dimanche 23

Friperie de Printemps

Familles Rurales (A)

Courant mars

Portes ouvertes bibliothèque (A)

Marbache Lecture

AVRIL

Jeudi 3

Journée publicitaire (S)

Club des Seniors

Dimanche 6

La Marbichonne

MJC (C et S)

Samedi 12

Poker OMBD (M) 19h00

Lundi 21

Course aux œufs de Pâques
MJC et Municipalité 10h30 (C)

Samedi 26

Concert annuel de l'Avant-Garde (M) 20h45

Soirée Moules Frites
OMBD 20h00 Belleville

Courant avril

Conférence Astronomie (A)
Marbache Lecture 16h00

MAI

Jeudi 1^{er}

VTT & Marche CFM
(C et S) 9h00

Jeudi 8

Cérémonie du 8 mai 1945
(A et M) 11h30

Samedi 10 et Dimanche 11

Fête Patronale (A)

Dimanche 11

Marché aux Fleurs Marbichoux
Place J Dautrey (A) dès 8h00

Vendredi 16

Prix Concours poésies
Marbache Lecture (A) 16h30

Jeudi 22

Couscous (C) 12h00

Club des Seniors

Samedi 24

Marche de jr -Marbache Loisirs

Samedi 31

Remise de Médaille de la
Famille française 11h30 (M)

Voyage Marbache Lecture

JUIN

Samedi 7

Voyage Marbache Loisirs

Vendredi 13

AG OMBD Belleville

Samedi 14

Rencontre Inter Ecoles Cyclo
MJC à 14h00 (A)

Bal Folk de la MJC (M) 20h30

Dimanche 15

Tournoi de Sixte OMBD (A)

Samedi 21

Fête de la Musique (C) 20h00
L'Avant-Garde (sous réserve)

Samedi 28

Gala des activités de la MJC
(M) à 20h30

JUILLET

Jeudi 3

Pique-nique (C et S) 12h00

Club des Seniors

Samedi 12

Jeux pour enfants (C et S)

Municipalité 14h00

Dimanche 13

Retraite aux flambeaux (A)
Feu d'artifices Municipalité et
Bal CFM (C et S) dès 21h30

Lundi 14

Vide grenier (S et C et A)

Comité des Fêtes

AOÛT

Samedi 2

Repas champêtre Marbache
Loisirs (C et S) à 12h00

Jeudi 7

Goûter Champêtre (C et S)
Club des Seniors 15h00

SEPTEMBRE

Jeudi 4

Pique nique (C)

Club des Seniors

Samedi 13

AG Marbichoux 10h30 (M)

Samedi 27

Remise des Prix aux maisons
fleuries (M) 11h30

Dimanche 28

Fête des Courges (C et S)
Club Nature de la MJC

OCTOBRE

Samedi 4

Soirée couscous OMBD
Belleville 20h00

Dimanche 12

Repas dansant 12h00

Club des Seniors (M)

Samedi 18

Soirée Théâtre (M) 20h00
Marbache Lecture

Vendredi 24

Elections du CME (M) 15h00

Samedi 25

Assemblée Générale CFM et
« Apéro dînatoire » 18h30 (M)

Courant octobre

Spectacle NJP (A)
Marbache Lecture

NOVEMBRE

Vendredi 7

Assemblée Générale de TVLM
(A) à 18h30

Samedi 8

Noces d'Or & Diamant
Doyenne & Doyen (M) 11h30

Mardi 11

Cérémonie de l'Armistice de
1918 (A et M) 11h30

Vendredi 14

Assemblée Générale de la MJC
(A) à 20h30

Samedi 15

Loto OMBD Belleville 18h30

Dimanche 16

Repas de Sainte Cécile (S)
Musiciens de l'Avant-Garde

Samedi 22

Soirée Beaujolais Nouveau
MJC (A) à 20h00

Apéritif dînatoire adhérents
Marbache Loisirs (S) à 20h00

Samedi 29 et Dimanche 30

Bourse aux jouets
Marbichoux (S)

DÉCEMBRE

Jeudi 11

Goûter de Noël des Seniors (M)
à 15h00

Vendredi 12

Saint Nicolas
Groupe scolaire P. Miquel (A)
Municipalité et MJC

Dimanche 14

Défilé de Saint Nicolas
MJC et Municipalité
à partir de 17h00 (C et S)

Mercredi 17

Arbre de Noël OMBD (A)
Belleville 14h00

Samedi 27

Don du sang (S) 9h00 à 12h00

M (Salle des Fêtes en Mairie)
C (Parc du Centre Socio-culturel)
S (Centre Socio-culturel)
A (Autre Lieu)

JEU :

Quiz gastronomie et vins

Le lait de poule c'est une crème avec...

- des blancs d'œufs battus
- des œufs de la crème et de la vanille
- du lait des jaunes d'œufs et du sucre

Le temps de cuisson du soufflé au fromage c'est...

- 10 minutes
- 45 minutes
- 1 heure 10

La cannelle, originaire du Sri Lanka, est extraite du cannelier, c'est...

- l'écorce
- la racine
- les fruits

La garbure est...

- une marinade
- une potée au petit-salé
- une soupe

La sauce tartare c'est une mayonnaise avec...

- des câpres
- du citron
- de la crème fraîche

Le chapon est...

- un poulet de plus de 5 ans
- une poule stérile
- un jeune poulet châtré

Cette épice ne rentre pas dans la composition de la choucroute...

- le clou de girofle
- la coriandre en grain
- le cumin

Un saccharimètre mesure...

- la quantité de calories
- la densité d'un sirop
- la teneur en sucre d'un aliment

Monder des amandes, c'est...

- les griller
- les éplucher
- les broyer

Le potage Argenteuil contient...

- du cresson
- des truffes
- des asperges

Un fond de poisson s'appelle

- un suprême
- un fumet
- un apprêt

La marque d'apéritifs Noilly Prat est-elle :

- italienne
- espagnole
- française

L'appellation saint-Julien qui couvre 820 hectares compte...

- 20 crus classés
- 11 crus classés
- 5 crus classés

Les vins de vendanges tardives sont...

- de Bourgogne
- alsaciens
- du Bordelais

La plus vaste appellation des vins de Loire c'est...

- le Chinon
- le Vouvray
- le Bourgueil

L'un de ces vins est corse...

- le Rioja
- le Patrimonio
- le Vinhos verde

Le champignon qui dessèche les grains de raisins et permet ainsi de faire de délicieux vins liquoreux c'est...

- le syrah
- le mildiou
- le botrytis cinerea

Un nabuchodonosor de champagne contient...

- 25 litres
- 20 litres
- 16 litres

Quelle est la plus grande bouteille de champagne ?

- Un nabuchodonosor
- Un mathusalem
- Un balthazar

Jerez, xérès et sherry désignent un même vin du sud de l'Espagne.

- Faux
- Vrai

Les deux vins italiens Barolo et Barbaresco sont produits...

- dans le Piémont
- en Vénétie
- en Toscane

Que veut dire l'expression "être dans les vignes du seigneur" ?

- Etre ivre
- Etre propriétaire d'un grand cru
- Etre vigneron

Nancy est réputé pour :

- Ses prunes.
- Ses macarons.
- Ses pâtés en croûte



REPONSES :
Du lait des jaunes d'œufs et du sucre
45 minutes
L'écorce
Une soupe
Des câpres
Un jeune poulet châtré
La coriandre en grain
La teneur en sucre
Les éplucher
Des asperges
Un fumet
Française
11 crus classés
Alsacienne
Vouvray
Le Patrimonio...
Le botrytis cinerea
16 litres
Un nabuchodonosor
Un même vin du sud de l'Espagne.
Dans le Piémont
Etre ivre
Ses macarons

J. SCHILLOT
S.A.
depuis 1963

J. SCHILLOT s.a.

PLOMBERIE / CHAUFFAGE
COUVERTURE
CLIMATISATION
ENERGIE NOUVELLE

www.schillot.fr

3 rue du Puits Loset 54280 Seichamps
Tél. 03 83 29 05 83 - Fax 03 83 29 00 35
schillot.sa@wanadoo.fr

MR
Pizza cuite au feu de bois
Chez Mac REYNALD

Tél : 06 67 37 50 27

Du Lundi au Vendredi de 17 h à 21 h

Lundi : MANONCOURT EN WOEVRE
Mardi : PIERRE LA TREICHE
Mercredi : MARBACHE Place de la Gare
Jeudi : ALLAIN
Vendredi : ANDILLY

SAMSIK
PROPRETE

Monique THIVET
Chef d'Établissement

Z.A. - 4, Prés Vérois - B.P. 16 - 54670 CUSTINES
Tél. 03 83 49 20 00 - Fax 03 83 24 39 95
nancy@samsic.fr - www.samsic.fr

Mutli'color coiffure
A la folie, passionnément

Marianne et son équipe

143 rue Jean Jaurés
54820 Marbache
03/83/23/03/75

METAYE PAYSAGE
Entretien et Création
d'espaces verts

www.metayepaysage.fr

Tél : 06 75 17 05 13

Mail : contact@metayepaysage.fr
156 ter, Rue Jean Jaurès - 54820 MARBACHE

SLD TP

Travaux d'assainissement,
eau potable, eaux usées, VRD...

RELATIONS DURABLES

SLD TP
610 rue Marie Marvingt
BP 80039
54203 TOUL Cedex
Tél : 03 83 43 29 70
entreprise@sldtp.fr

TECTONIS
S.A.R.L.

Réseaux informatiques
Solutions de gestion
Maintenance matérielle et logicielle
Solution de sécurité
Configuration sur mesure ou de marque.
Professionnels et particuliers

Contrôle, support et accès à distance

44 rue Clemenceau - 54820 MARBACHE - Tél : 03.83.24.00.18
Fax : 03.83.24.99.43 - Mail : Contact@info-tectonis.fr

Multi'color coiffure esthétique
Bon cadeau à offrir...!

Forfait Cellu M6
Contre les capitons

Pose ongles Gel

143 rue Jean Jaurés
54820 Marbache
03/83/23/03/75

